

Rapport de fin d'étape 1

Étude relative au bilan de la mise en œuvre en 2014-2020 du Fonds social européen en France et aux perspectives de la programmation 2021-2027

Marché n°2019-11-04

30 Mars 2020

Pour la DGEFP - Autorité de gestion du POn FSE 2014-2020

Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

Sous-direction Europe et International (SDEI)



UNION EUROPEENNE

Vos correspondants sur cette mission :



Sophie BENZAADOUN
Directrice du Pôle Europe, Amnyos
Chef de projet de la mission

Tél. : 06 09 24 88 21



E-mail : sophie.bensaadoun@amnyos.com

Sébastien GUILBERT
Directeur Exécutif
Chef de projet Edater

Tel : 06 07 56 58 18

guilbert@edater.com

Nos bureaux

	PARIS - Siège social 11, avenue Philippe Auguste 75011 PARIS
	LYON 17 rue Etienne Dolet 69003 LYON
	MARSEILLE 47 boulevard Velten 13004 MARSEILLE
	BORDEAUX 18 passage Bozelle 33110 LE BOUSCAT
	Tél : 01 43 13 26 66 Fax : 01 43 13 26 65

MONTPELLIER - Siège social

Tour Polygone

265, avenue des Etats du Languedoc

34000 MONTPELLIER

PARIS

40 rue du Louvre

75001 PARIS



Sommaire

1. La mission	5
2. Eléments de cadrage	7
2.1 La situation socio-économique de la France et ses territoires en 2013	7
2.2 Le FSE et l'IEJ en France sur la période 2014-2020	10
2.2.1 Une enveloppe en hausse par rapport à la période de programmation précédente, répartie entre 32 programmes opérationnels	10
2.2.2 L'IEJ, un instrument financier dédié aux jeunes NEET de près d'un milliard d'euros pour la période 2014-2020 ayant bénéficié à 480 000 personnes	12
2.2.3 Une programmation orientée principalement sur la formation continue des chômeurs et l'inclusion	13
3. Le panorama global du FSE en France	17
3.1 La programmation FSE	19
3.1.1 L'intervention du FSE-IEJ 2014-2020 (hors AT) en France	19
3.1.2 Zoom sur les régions ultrapériphériques (RUP)	25
3.2 Des stratégies de programmation qui mixent sécurisation et dynamique de changement	29
3.2.1 La stratégie de sécurisation, traduction d'un fort adossement de l'usage des fonds européens aux politiques nationales	29
3.2.2 La stratégie de création : développer une nouvelle offre grâce aux fonds européens résulte d'orientations stratégiques fortes...	34
3.2.3 La stratégie du renforcement ou du changement d'échelle : donner de l'ampleur à des dispositifs récents grâce au soutien des fonds européens	35
3.2.4 Dans les faits, des stratégies mixtes sont observées à l'échelle des programmes	36
3.3 Une très grande concentration thématique du FSE qui se traduit par une concentration sur les natures d'opérations soutenues mais également sur les typologies d'opérateurs bénéficiaires	38
3.3.1 Une programmation qui est pour moitié portée par l'OT 8	38
3.3.2 Une concentration très forte de l'intervention du FSE sur quelques thématiques	39
3.3.3 Une concentration également importante de l'intervention du FSE sur quelques opérateurs	45
3.3.4 Les natures d'opération couvertes par le FSE	47
4. Les publics touchés par le FSE en France	51
4.1 Les publics visés par le FSE	51
4.2 Un FSE qui touche bien ses cibles prioritaires en termes de publics accompagnés	52
4.3 Zoom sur le public jeunes	53
4.4 Zoom sur le public senior	55
4.5 Zoom sur les personnes les plus éloignées de l'emploi	57

4.6	Zoom sur les salariés	59
4.7	Zoom sur les personnes en situation de handicap	61
5.	Les effets et impacts du FSE en France	63
6.	Annexes	65
6.1	Le schéma récapitulatif de la méthodologie déployée	65
6.2	La nomenclature retenue pour les natures d'opérations	66

Table des tableaux et illustrations

Figure 1	Répartition des crédits FSE-IEJ par région et volet national	12
Figure 2	Répartition par OT de la maquette de crédits FSE et IEJ de la France	13
Figure 3	Répartition des crédits FSE-IEJ maquetés par thématique et par région	16
Figure 4	Part des dossiers sous maîtrise d'ouvrage régionale, avancement de la programmation et de la certification	32
Figure 5	Répartition de la maquette de subvention globale de Pôle Emploi entre 2014 et 2020 par dispositif, hors AT	36
Tableau 1	Répartition des crédits FSE-IEJ maquetés selon l'autorité de gestion	11
Tableau 2	Répartition des crédits maquetés par PI et nombre de PO par PI et OT	14
Tableau 3	Répartition des crédits maquetés par thématiques et sous-thématiques	15
Tableau 4	Détails des Montants UE programmés et taux de programmation par type de PO par territoire	22
Tableau 5	Détails des Montants UE programmés et taux de programmation par type de PO par territoire dans les RUP	27
Tableau 6	Répartition par thématique de l'intervention de chaque type d'AG (hors DROM)	30
Tableau 7	Répartition des programmes en fonction du nombre d'OS (FSE)	34
Tableau 8	Les quatre types de stratégies de recours à l'IEJ	35
Tableau 9	Récapitulatif des publics cibles en fonction des thématiques d'actions cofinancées	51

1. La mission

L'étude confiée par la DGEFP au consortium Amnyos-Edater intervient à un moment charnière entre deux périodes de programmation du FSE en France :

- La programmation actuelle pour laquelle il est dorénavant possible de réaliser un bilan permettant à la fois d'avoir une vue relativement complète de la mobilisation du FSE en France et de tirer des enseignements utiles pour les autorités de gestion ;
- La programmation 2021-2027 dont la préparation a démarré au niveau national et en régions.

Le FSE+ sera l'outil privilégié de la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux. Il constitue une version renouvelée du FSE en regroupant, sous un même cadre réglementaire, les actuels FSE, IEJ et FEAD ainsi que les programmes Easi et Santé. Si les programmes Easi et Santé resteront en gestion directe/indirecte par la Commission européenne, les actuels FSE, IEJ et FEAD seront toujours en gestion partagée avec les États Membres. La mise en œuvre du FSE+ en gestion partagée s'appuiera sur l'objectif stratégique 4 « Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux », qui se décline en 11 objectifs spécifiques :

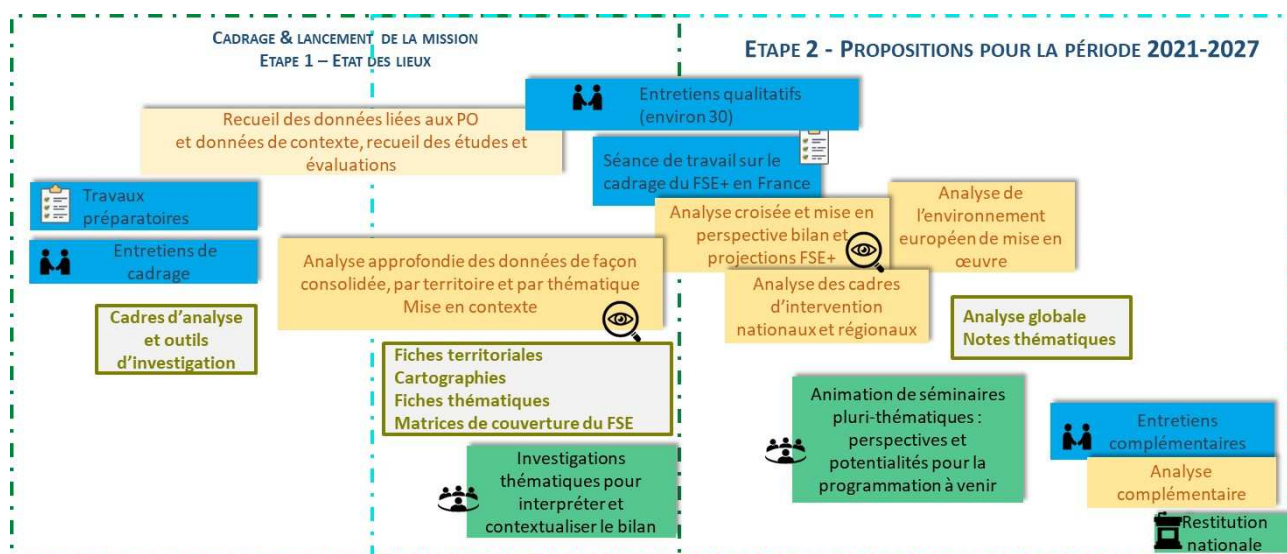
Objectifs spécifiques	
I	Améliorer l' accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et solidaire
II	Moderniser les institutions et services du marché du travail pour qu'ils jaugent et anticipent les besoins de compétences et apportent en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité
III	Promouvoir la participation des femmes au marché du travail , un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation
IV	Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques
V	Promouvoir l' égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité , en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous
VI	Promouvoir l' apprentissage tout au long de la vie , notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle
VII	Favoriser l' inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi
VIII	Promouvoir l' intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées telles que les Roms
IX	Améliorer l' égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité ; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale; améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée
X	Promouvoir l' intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale , y compris les plus démunis et les enfants
XI	Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle aux personnes les plus démunies, y compris en prenant des mesures d'accompagnement.

Ainsi, la mission poursuit **deux principaux objectifs**:

- **Dresser un bilan partagé et approfondi de la programmation du FSE** en France – tous Programmes opérationnels confondus sur la période 2014-2020 ;
- **Dessiner la future stratégie et logique d'intervention du FSE+ en France.**

Elle se déroule entre fin octobre 2019 et avril 2020, autour de deux grandes phases :

1. **Une première étape d'état des lieux** comprenant la réalisation d'un bilan physico-financier de la programmation 2014-2020, des entretiens avec les membres du Copil, une analyse documentaire des RAMO et des travaux d'évaluation du FSE réalisés en France, l'animation d'ateliers avec les autorités de gestion régionales et les services de l'Etat.
2. **Une seconde étape de propositions pour la période 2021-2027** comprenant des séances de travail avec les membres du Comité de pilotage, une analyse et une valorisation des cadres d'intervention du FSE+, une analyse sur base documentaire des enjeux et besoins en France au regard des thématiques, des entretiens avec des services de l'Etat et grands opérateurs pour identifier les besoins et enjeux en France au regard des thématiques couvertes par le FSE+, l'animation de séminaires thématiques visant à formaliser les orientations thématiques et stratégiques pour le France pour la mobilisation du FSE+ 2021-2027.



Le présent rapport rend compte de la 1^{ère} étape de la mission, avec notamment :

1. La présentation des principales données de contexte socio-économique et relevant du marché du travail en France (France métropolitaine et Départements et Régions d'outre-mer) ;
2. L'analyse de la mise en œuvre du Fonds Social Européen en France, tous programmes opérationnels confondus ;
3. Des zooms sur certains publics.

L'analyse de la mise en œuvre du FSE pour chacune des grandes thématiques que le fonds permet de couvrir ainsi que l'analyse de la mise en œuvre du FSE dans les régions font chacune l'objet de fiches spécifiques. Ont été élaborés à cette fin un cahier des fiches thématiques et un cahier des fiches territoriales, à l'échelle des 13 régions métropolitaines et des 5 Départements et Régions d'outre-mer.

2. Eléments de cadrage

2.1 La situation socio-économique de la France et ses territoires en 2013

L'élaboration des programmes FSE 2014-2020 en France s'est inscrite dans un **contexte fortement marqué par la crise économique et sociale** majeure de 2008, dont les effets se sont fait sentir en France dès 2009 (où le PIB s'est contracté de 3,1 points) et qui s'est traduite par des destructions massives d'emplois dans l'industrie et la construction (- 446 000 emplois, soit 10% entre 2008 et 2013).

Cette crise a contribué à accroître les **faiblesses structurelles du marché du travail** français, mis mises en exergue dans les diagnostics stratégiques nationaux et régionaux préalables à l'élaboration des PO dont par les éléments suivants :

- Un **taux de chômage** structurellement **élevé**, supérieur à la moyenne européenne, qui culmine à 10,2% en 2013, en hausse de plus de 2 pts par rapport à 2008 (soit +800 000 chômeurs +33%) à laquelle s'ajoute les personnes situées dans le halo du chômage (+17%) qui représentent 1,5 million de personnes ; et augmente de 200 000)
- Un **chômage de longue durée** important, ayant quasiment doublé sur la période ; Un chômage de longue durée important et en nette hausse (la part de chômeurs de longue durée dans la population active double quasiment en 5 ans)
- Un **chômage particulièrement fort aux extrémités de la vie active** (jeunes de moins de 25 ans, non-diplômés, seniors dont le nombre double en 2008 et 2012) et un taux d'emploi en-deçà de la moyenne européenne notamment chez les plus de 50 ans ;
- Un **dualisme croissant du marché du travail entre diplômés et non diplômés ainsi qu'entre CDI et CDD**, et une précarisation de l'emploi qui s'accroît sous l'essor des contrats courts, de l'intérim (massivement mobilisé dans l'industrie et la construction) et du travail à temps partiel (dont la part dans l'emploi salarié total passait de 17 à 18%), ayant entraîné une forte hausse du « chômage récurrent »,¹
- **Des taux d'emploi en deçà de la moyenne européenne notamment** (69% contre un objectif UE 2020 de 75%) et particulièrement faibles aux extrémités de la vie active (moins de 25 ans et plus de 50 ans, le taux d'emploi des 55-64 ans n'est que 43,4 % en 2013)
- Une **situation des femmes au regard de l'emploi qui reste dégradée** (taux d'emploi inférieur de 4 points, niveau de rémunération inférieur) par rapport à celle des hommes ;
- Une **mobilité de la main d'œuvre limitée** sur le plan géographique, professionnel et sectoriel, bien qu'en hausse.
- un **essoufflement de la dynamique de création d'entreprise** observé en 2013

L'augmentation du chômage a contribué à **accroître le phénomène de pauvreté qui atteint en France en 2013 son plus haut niveau depuis 1997** (14,1% contre 12,7 en 2008), mais demeure nettement inférieur la moyenne de l'UE (16% au Royaume Uni et en Allemagne) grâce à l'existence d'un haut niveau de protection sociale (CMU, RSA, taux de couverture par une mutuelle, etc.). D'importantes disparités sont observées entre publics et entre territoires, disparités que la crise a tendu à accroître.

¹ Proportion des demandeurs d'emploi ayant une activité réduite est passée de 17 % début 1996 à 33 % à la fin de l'année 2011 et concernés par la répétition des épisodes de chômage

Ainsi, les familles monoparentales ou nombreuses, les personnes isolées, les immigrés et non-ressortissants de l'UE ou encore les inactifs (dont 41% vivent sous le seuil de pauvreté) continuent d'être surexposés au phénomène de pauvreté.

Les **jeunes constituent un public cible** dont certaines catégories sont particulièrement touchées par le chômage et l'inactivité. Si le taux de chômage des 15-24 ans s'élève à 25% en 2013 (niveau supérieur à la moyenne de l'UE), la part de jeunes au chômage dans la population totale se situe dans la moyenne de l'UE (8% en France contre 7,8 % en UE, 5,8 % en Allemagne, 8,8 % au Royaume-Uni). Parmi les catégories les plus touchées :

- **Les jeunes peu ou pas qualifiés** dont le taux de chômage explose alors que celui des diplômés du supérieur se stabilise (le taux de chômage des sans diplôme atteint 45% en 2013 contre 35% en 2007 et 15 % pour les diplômés du supérieur) ;
- **Les NEET** qui constituent la cible de l'initiative européenne pour l'emploi des jeunes et dont la part s'élève en 2012 à 12,2 % contre 13,1 % dans l'UE ;
- **Les jeunes femmes peu diplômées**, notamment dans la tranche d'âge 25-29 ans, où la part de NEET est de 24,7% pour les femmes contre 15,6% pour les hommes ;
- **Les jeunes « décrocheurs » ou sortants précoces** dont la part chez les 18-24 ans atteint 11,6 % (seuls 8 pays de l'UE²⁷ connaissent font moins bien) et qui représentent 120 000 sortants par an ;
- **les jeunes résidant dans les quartiers politique de la ville et les régions ultra-périphériques (RUP).**

Au niveau territorial d'importantes disparités sont également observées. Le choc de la crise économique s'est concentré dans la diagonale allant du Nord-est au Sud-ouest du pays. Si les régions productives et fortement industrielles du quart nord-est de la France ont particulièrement été frappées (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Lorraine² ou Champagne-Ardenne³), des zones entières de la façade atlantique et méditerranéenne ont de leur côté continué à créer des emplois notamment du fait des amortisseurs liés à l'économie résidentielle et publique. Ainsi en 2012 :

- Le taux de pauvreté varie entre des niveaux proches de 10% (11,2 % en Bretagne ou dans les Pays de la Loire) et 20 % (19,3% en Corse, 18,6% en Languedoc Roussillon et 18,5% en Nord-Pas-de-Calais) et le taux de chômage entre 13,5 % en Languedoc Roussillon atteignait et 8,2% en Pays de la Loire ;
- Au niveau départemental, la part des bénéficiaires du RSA dans la population varie en France métropolitaine entre 1,7 % en Haute Savoie et 9,1 % en Seine-Saint-Denis ;
- L'Île-de-France se caractérise par d'importantes disparités infrarégionales avec des départements où le taux de chômage figure parmi les plus bas de France (Essonne avec 7,1%, Yvelines avec 6,9%) et d'autres présentant un taux de chômage très élevé (Seine-Saint-Denis avec 12,1%) ;
- les **RUP** : elles sont particulièrement affectées par le chômage (en 2012 il atteignait 20,8% en Martinique, 22,6% en Guadeloupe, 21% en Guyane et 29,6% à La Réunion) ; et notamment par le chômage des jeunes (en 2011, 60,1% des actifs de 15 à 24 ans sont au chômage à La Réunion) et par la pauvreté (plusieurs villes de La Réunion détiennent des records nationaux de pauvreté : le taux de pauvreté de 46% à Saint-Pierre, 43% au Tampon ou encore de 39% à Saint-Paul) ;
- les **ZUS** (ex-QPV) : au sein même de ces métropoles, moteurs de la croissance française, il existe des zones de chômage élevé concentrées dans les zones urbaines sensibles.

² Taux de chômage de 12,2% en 2012, contre 8,5% en 2008 (Eurostat, TGS00010, 27/06/2014).

³ Taux de chômage de 11,2% en 2012, contre 7,9% en 2008 (Eurostat, TGS00010, 27/06/2014).

Dans les ZUS, la situation de chômage (20,7% en 2010) conduit notamment à une plus grande proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (32,4 % en 2009, soit 2,7 fois plus que leur agglomération).

En termes **de formation et d'éducation**, la situation de la France en 2013 se caractérise par :

- De **fortes inégalités de formation professionnelle continue** en fonction du niveau de formation initiale d'une part (66% pour les diplômés de bac+2 contre 25% des salariés sans diplôme), mais également d'autres facteurs comme la taille des entreprises (écart de 30 points entre les petites entreprises et les plus de 250 salariés) ;
- Un **système de formation professionnelle** qui, malgré un coût élevé, ne touche qu'une faible proportion des chômeurs ;
- Un phénomène d'**illettrisme** qui touche encore 2,5 millions d'illettrés soit 7% (contre 3,1 millions et 9% en 2004) ;
- Les plus **fortes différences de performances entre élèves d'origines sociales différentes** de l'ensemble de l'OCDE ; notamment **entre ZUS et hors ZUS**, et **entre RUP et métropole**
- Une **diminution continue de la durée moyenne des formations professionnelles** alors que ce sont les formations longues et qualifiantes qui ont un impact fort sur la productivité et la sécurisation des parcours professionnels.

Face à ces besoins, l'Accord de partenariat pour la période 2014-2020 ambitionne de mobiliser le FSE en réponse aux enjeux suivants :

- **Réduire les inégalités en matière d'éducation initiale** pointée par la dernière étude PISA et prévenir le décrochage scolaire, un jeune sur six sortant actuellement du système d'enseignement ou de formation sans qualification.
- **Améliorer l'intégration des jeunes sur le marché du travail**, notamment en renforçant l'apprentissage et les autres formations professionnelles, en ciblant particulièrement pour les moins qualifiés, afin de répondre au défi du chômage des jeunes, à 23,9% en 2013, et montant jusqu'à 37,6% pour les jeunes les moins qualifiés. En dépit de leur diminution, l'apprentissage et le contrat de professionnalisation constituent des filières présentant une meilleure capacité d'insertion dans l'emploi.
- **Assurer un meilleur accès à la formation professionnelle continue de tous**, notamment en renforçant la participation des demandeurs d'emplois, des bas niveaux de qualifications et de salariés des petites et moyennes entreprises.
- **Fournir aux travailleurs âgés un accompagnement adapté et renforcé des services publics de l'emploi** lors de leurs périodes de chômage, ainsi que des formations professionnelles adaptées lors des périodes de travail et de chômage, afin de lutter contre un taux de chômage croissant des travailleurs entre 55 et 64 ans, passé de 4,6% en 2008 à 7% en 2013, dont 62,4% de longue durée, et maintenir ces travailleurs dans l'emploi tandis que sur la période 2008-2011, seuls 55% de cette population passaient directement de l'emploi à la retraite.
- **Assurer que les politiques actives du marché de l'emploi se concentrent sur les plus vulnérables** (jeunes, seniors, peu qualifiés, chômeurs de longue durée), notamment en ce qui concerne l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'offre de formation et la proposition d'emplois aidés.

2.2 Le FSE et l'IEJ en France sur la période 2014-2020

2.2.1 Une enveloppe en hausse par rapport à la période de programmation précédente, répartie entre 32 programmes opérationnels

Créé en 1957 année du Traité de Rome, le Fonds social européen (FSE) constitue le principal outil d'investissement européen dans le capital humain. Sur la période de programmation 2014-2020, la France bénéficie d'une enveloppe de **6,5 milliards d'€ de crédits FSE dont près d'un milliard au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)**⁴.

La dotation 2014-2020 représente une **hausse de 20% par rapport à 2007-2013** (en euros courants). Cette hausse s'explique en partie par l'introduction de l'IEJ en 2014, prolongée en 2017, et par l'augmentation des crédits alloués aux DROM (+ 45% par rapport à 2007-2013 en euros courants). Ainsi sur 2014-2020, les cinq régions ultrapériphériques représentent 21% de la maquette nationale (contre 17% en 2007-2013) alors qu'elles ne représentent que 3,1% de la population française, illustrant bien l'objectif de réduction des disparités régionales de développement porté par la Politique de Cohésion de l'Union Européenne.

La gestion du FSE et de l'IEJ pour la période 2014-2020 en France s'inscrit dans une logique de décentralisation⁵ **avec une répartition définie à hauteur 65% de fonds gérés par l'Etat et de 35% par les Régions**⁶. Dans la pratique, les Régions sont autorités de gestion de 32% des crédits (36M€ en métropole et 17M€ dans les départements et régions d'outre-mer) en raison du fait que l'intégralité des crédits FSE-IEJ de la Réunion et de Mayotte sont sous autorité de gestion de l'État.

Sur 2014-2020, le FSE et l'IEJ sont donc mis en œuvre *via* **32 Programmes Opérationnels**⁷ :

- **Le Programme Opérationnel national FSE** couvrant la métropole et dont la gestion est assurée à la fois par la DGEFP et l'État en région (*via* les DIRECCTE, autorités de gestion déléguées) et des organismes intermédiaires d'envergure nationale (Pôle Emploi, AVISE..) ou locale (Conseils Départementaux et les Plans locaux pour l'insertion dans l'emploi - PLIE).
- **Le Programme Opérationnel national IEJ**, dont la gestion est assurée à la fois par la DGEFP et par les DIRECCTE et les DIECCTE, couvrant les régions éligibles du territoire national.
- **22 Programmes Opérationnels régionaux** en métropole dont l'autorité de gestion est assurée par les conseils régionaux. À noter qu'à l'exception de l'Alsace, les programmes opérationnels régionaux sont plurifonds (FEDER, FSE et IEJ le cas échéant pour les territoires éligibles).
- **8 Programmes Opérationnels ultramarins** : 3 Programmes Opérationnels, y compris IEJ, gérés par les Collectivités d'Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane et Martinique) et 5 Programmes Opérationnels gérés par l'État et des organismes intermédiaires le cas échéant (La Réunion, Guadeloupe et Saint-Martin, Mayotte, Guyane et Martinique).

A titre de comparaison, sur 2007-2013, la France comptait 5 PO financés par le FSE : un PO national sur le territoire métropolitain et 4 PO ultra-marins.

⁴ Ce volume intègre la dotation IEJ-FSE complémentaire attribuée à la France fin 2017.

⁵ Le règlement (UE) 1303/2013 portant dispositions communes fixe dans son annexe VII la méthodologie de détermination des enveloppes par Etat membre comme la somme des dotations allouées à chaque région (NUTS 2) en fonction de sa catégorie.

⁶ Article 78 de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) : « L'État confie aux régions (...), à leur demande, tout ou partie de la gestion des programmes européens soit en qualité d'autorité de gestion, soit par délégation de gestion. »

⁷ Soit 17% des 187 PO européens intégrant du FSE et de l'IEJ

Tableau 1 – Répartition des crédits FSE-IEJ maquetés selon l'autorité de gestion

Niveau territorial	Conseil régional	Etat	Total général
Métropole	36%	64%	100%
National	0%	100%	100%
Île-de-France	46%	54%	100%
Hauts-de-France	45%	55%	100%
Auvergne-Rhône-Alpes	45%	55%	100%
Occitanie	50%	50%	100%
Nouvelle-Aquitaine	41%	59%	100%
Grand Est	47%	53%	100%
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	46%	54%	100%
Normandie	47%	53%	100%
Bretagne	34%	66%	100%
Bourgogne-Franche-Comté	42%	58%	100%
Pays de la Loire	46%	54%	100%
Centre-Val de Loire	55%	45%	100%
Corse	58%	42%	100%
Outre-mer	17%	83%	100%
Réunion		100%	100%
Guadeloupe	32%	68%	100%
Martinique	34%	66%	100%
Guyane	34%	66%	100%
Mayotte		100%	100%
Total général	32%	68%	100%

En termes de répartition territoriale, **le volet central** (c'est-à-dire la part du PO national directement gérée au niveau national par la DGEFP) **représente 17,4% du total de l'enveloppe de crédits IEJ-FSE français et 22% des crédits métropolitains**. Cette dernière part est en hausse de 7 points par rapport à 2007-2013⁸, et elle s'explique en partie par l'IEJ, dont le volet central atteint 36% de la maquette mais également du fait que Pôle Emploi est un OI rattaché au niveau national pour la période 2014-2020 alors qu'il était géré de manière décentralisé sur la précédente période. Hors volet central, les trois principales régions bénéficiaires sont l'Île-de-France, les Hauts-de-France et La Réunion qui concentrent près de 30% de l'ensemble des crédits IEJ et FSE.

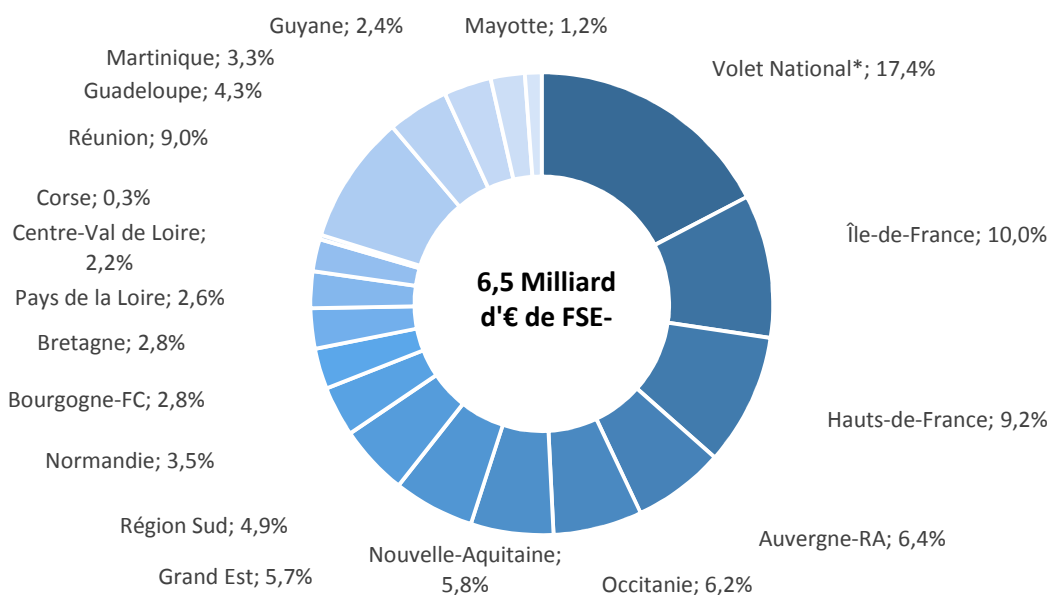
Cela tient en partie :

- au poids démographique de ces Régions (en métropole ou dans les DROM)
- et de leurs contextes socio-économiques spécifiques qui ont guidé les allocations budgétaires (notamment pour Île-de-France et Nord-Pas-de Calais).

Régions	Pop. (Insee 2020)
Île-de-France	12278210
Rhône-Alpes	6671110
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5055651
Nord-Pas-de-Calais	4041766
Pays de la Loire	3801797
Aquitaine	3467317
Bretagne	3340379
Midi-Pyrénées	3072254
Languedoc-Roussillon	2852604
Centre	2559073
Lorraine	2307425
Picardie	1920896
Alsace	1895811
Haute-Normandie	1844475
Poitou-Charentes	1805285
Bourgogne	1612402
Basse-Normandie	1459025
Auvergne	1361267
Champagne-Ardenne	1308511
Franche-Comté	1170637
Réunion	859959
Limousin	727380
Guadeloupe	376879
Martinique	358749
Corse	344679
Guyane	290691
Mayotte	279471
Total	67063703

⁸ Source : Rapport final du PO FSE 2007-2013, Amnyos-Edater, extraction ViziaPROG-Presage

Figure 1 - Répartition des crédits FSE-IEJ par région et volet national



Source : CGET, tableau des directeurs Europe, maquettes actualisées en date du 30.09.2019 intégrant l'assistance technique. La répartition des crédits par région intègre les crédits FSE sous AG régionale et les crédits FSE

2.2.2 L'IEJ, un instrument financier dédié aux jeunes NEET de près d'un milliard d'euros pour la période 2014-2020 ayant bénéficié à 480 000 personnes

L'Initiative pour l'emploi des jeunes est un instrument financier qui doit contribuer à la mise en œuvre de la Garantie européenne pour la jeunesse, conformément à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 avril 2013. Celle-ci vise à faire face à l'élévation jugée préoccupante du chômage des jeunes en Europe à la suite de la crise de 2008.

Réservée aux territoires les plus durement frappés par le chômage des jeunes (taux de chômage supérieur à 25% en 2012), l'IEJ permet de financer des dispositifs en direction des jeunes NEET (jeunes chômeurs ou inactifs qui ne sont ni en emploi, ni en formation initiale ou continue) de moins de 26 ans (moins de 30 ans depuis 2017). Conçue donc pour répondre à un enjeu conjoncturel, elle permet aussi de contribuer à l'évolution des politiques de l'emploi des jeunes en favorisant une approche où les NEET deviennent le public cible. Autre spécificité de cet instrument : son **taux de cofinancement** pouvant aller **jusqu'à 92%** du coût global du projet.

La première enveloppe de crédits, **dotée de 620 M€ de crédits IEJ-FSE sur deux ans**, a bénéficié en France à 16 territoires, 13 ex-régions et 3 départements (les ex-régions éligibles étaient Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, et les départements des Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne et de la Seine-Saint-Denis).

L'IEJ a été prolongée en 2017 et abondée de **320M€ de crédits**, sur le même critère d'éligibilité qu'en 2012 (ex-régions où le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25%). 14 des 16 territoires déjà éligibles le sont restés, deux ex-régions ont été rendues inéligibles (l'Auvergne et l'Aquitaine) et quatre le sont devenues : anciennement l'Alsace, la Bourgogne, la Corse et la Lorraine. Au total sur les 27 anciennes régions, 7 seulement n'ont pas bénéficié d'IEJ : Basse-Normandie, Bretagne, Franche-Comté, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.

Cette prolongation a permis d'étendre, sur base volontaire, la limite d'âge des publics éligibles aux jeunes NEET de moins 30 ans, sur le motif que la tranche des 25-29 ans est aujourd'hui la plus exposée par l'inactivité et le chômage (en effet si le taux de NEET des 15-29 ans s'élève à 13,9%⁹, ce taux est de 6% pour les 15-19 ans mais de 18,7% pour les 25-29 ans).

Au total, l'IEJ **représente 15% de l'enveloppe totale de crédits FSE et IEJ** dont bénéficie la France sur 2014-2020. Cette part s'élève à 30% pour les Hauts-de-France (ex : Picardie et NPDC), les anciennes régions Haute-Normandie et Champagne-Ardenne et la région Centre-Val de Loire.

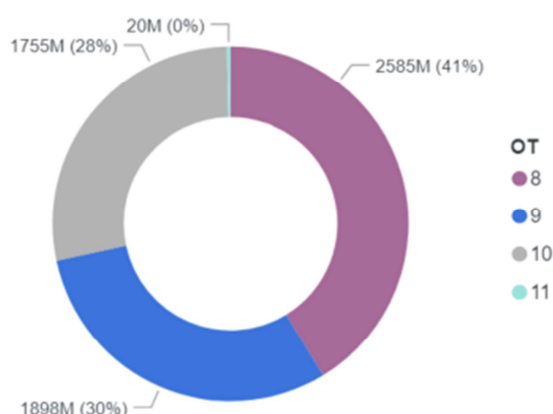
Les actions mises en œuvre dans le cadre de l'IEJ se sont articulées autour des trois axes du plan national de Garantie pour la jeunesse :

- **Le repérage des jeunes NEET**, via le soutien des dispositifs existants (plateforme de suivi des décrocheurs de l'éducation nationale, service militaire adapté outre-mer, journée défense et citoyenneté) et en s'appuyant sur le service public de l'emploi (notamment Pôle Emploi et les missions locales) ;
- **L'accompagnement suivi et personnalisé**, qui a pour but de faire un bilan de compétences et de fournir l'appui nécessaire à la recherche d'une solution d'emploi, de stage ou de formation, tel que prévue par la Garantie pour la jeunesse. Cette partie s'appuie notamment sur Pôle emploi (au travers de l'AIJ), les missions locales (Civis renforcé, Parcours Autonomie, Garantie Jeunes), le parrainage et l'APEC (accompagnement des jeunes diplômés).
- **La facilitation de l'insertion professionnelle : qui regroupe la formation qualifiante** (emplois d'avenir, appui à l'entrepreneuriat, service militaire adapté dans les DOM) **et la mise en situation professionnelle** (mobilité géographique des apprentis...).

2.2.3 Une programmation orientée principalement sur la formation continue des chômeurs et l'inclusion

La maquette française du Fonds social européen se répartit relativement équitablement entre les trois principaux objectifs thématiques : les OT 8, 9 et 10.

Figure 2 - Répartition par OT de la maquette de crédits FSE et IEJ de la France



Source : Données État, maquettes actualisées en date du 30.10.2019

⁹ Source : INSEE, Enquête Emploi, 2017

La part supérieure de l'OT 8 est liée aux 940 M€ de crédits IEJ qui représentent près d'un tiers des montants maquettés sous cet objectif. L'OT 11 a été ouvert dans 4 des 5 RUP, mais ne représente que 20 M€ de crédits (soit moins de 1,6% des crédits FSE-IEJ maquettés dans les Outre-Mer).

Parmi les 19 priorités d'investissement (PI) du « menu thématique » possible sur cette période de programmation, **15 priorités d'investissement ont été ouvertes dans les 32 PO français. 85% des crédits se concentrent sur quatre d'entre elles** (Cf. tableau ci-après).

Tableau 2 – Répartition des crédits maquettés par PI et nombre de PO par PI et OT

Priorité d'investissement par OT		% des montants maquettés	Nb de PO
OT 8		41,3%	24
8i	Initiatives locales et mobilité professionnelle en faveur de l'emploi	5,8%	5
8ii	Emploi des jeunes	18,2%	21
8iii	Emploi d'indépendant, micro et PME innovantes	4,3%	10
8v	Adaptation au changement des travailleurs et entreprises	12,0%	7
8vi	Vieillesse active	0,3%	3
8vii	Modernisation des institutions du marché du travail	0,8%	2
OT 9		30,3%	11
9i	Favoriser l'inclusion active / égalité des chances	29,6%	5
9ii	Communautés marginalisées	0,1%	2
9iii	Lutte contre les discriminations et égalité des chances	0,1%	1
9iv	Accès aux services abordables, durables et de qualité	0,1%	2
9v	Entrepreneuriat sociale et promotion de l'ESS	0,4%	4
9vi	Stratégies de développement local menées par les acteurs locaux	PI fermée	2
OT 10		28,0%	31
10i	Prévention du décrochage scolaire	1,9%	6
10ii	Amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur	0,2%	3
10iii	Apprentissage tout au long de la vie	25,3%	28
10iv	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation en lien avec le marché du travail	0,5%	4
OT 11		0,3%	4
11i	Investissements dans les capacités institutionnelles et efficacité des administrations	0,2%	3
11ii		0,1%	1
Total général		100%	32

Source : CGET, tableau des directeurs Europe, maquettes actualisées en date du 30.09.2019 – Ensemble des crédits FSE et IEJ

En dehors de l'IEJ, seules deux priorités d'investissement ont été sélectionnées à la fois au titre du PO national et de certains PO régionaux : la priorité d'investissement 8 iii au titre de 8 PO régionaux et la priorité d'investissement 8 v pour un seul PO régional (Rhône-Alpes). À noter que pour l'Outre-Mer, aucune priorité d'investissement n'a été sélectionnée à la fois par l'État et les collectivités gestionnaires.

Le tableau ci-après décline la répartition des montants maquetés par thématiques et sous-thématiques. Cette répartition est issue d'un travail d'affectation des 180 Objectifs Spécifiques des 32 Programmes opérationnels¹⁰ à une trentaine de types d'opérations, eux-mêmes reliés à 18 sous-thématiques et 6 thématiques. Le tableau de correspondance entre ces trois niveaux figure en annexe du rapport.

Tableau 3 – Répartition des crédits maquetés par thématiques et sous-thématiques

Thématique et sous thématique	Total France		Métropole	Outre-mer
	M€	%	%	%
Accompagnement vers l'emploi	1 402	22,4%	20,4%	30,5%
Accompagnement des jeunes NEET	694	11,1%	9,9%	15,6%
Accompagnement des chômeurs et inactifs	362	5,8%	4,3%	11,6%
Création d'activité et entrepreneuriat social	299	4,8%	5,2%	3,1%
Modernisation du SPE	48	0,8%	0,9%	0,2%
Adaptation au changement des entreprises et des travailleurs	778	12,4%	13,8%	7,1%
Formation des licenciés économiques	303	4,8%	6,0%	0,23%
Formation des actifs occupés	292	4,7%	4,9%	3,9%
GPEC / GPECT	138	2,2%	2,2%	2,4%
Egalité professionnelle	27	0,4%	0,5%	0,0%
Vieillesse active	18	0,3%	0,2%	0,6%
Formation continue des chômeurs	1 884	30,1%	27,3%	41,1%
Formation qualifiante / préqualifiante / savoirs de base	1 831	29,3%	26,5%	40,2%
Système de formation et d'orientation	53	0,8%	0,8%	0,8%
Formation initiale	316	5,0%	5,7%	2,4%
Soutien à l'apprentissage	178	2,9%	3,4%	0,8%
Décrochage scolaire (prévention et lutte)	121	1,9%	2,0%	1,5%
Accès à l'enseignement supérieur	16	0,3%	0,3%	0,07%
Inclusion sociale	1 857	29,7%	32,8%	17,4%
Accompagnement de parcours	1 499	24,0%	26,0%	16,0%
Relation employeurs et insertion	175	2,8%	3,5%	0,15%
Coordination acteurs de l'insertion	159	2,5%	3,1%	0,3%
Lutte contre les discriminations	24	0,4%	0,2%	1,0%
Renforcement des capacités institutionnelles	20	0,3%	0,0%	1,6%
Total	6 257	100,0%	100,0%	100,0%

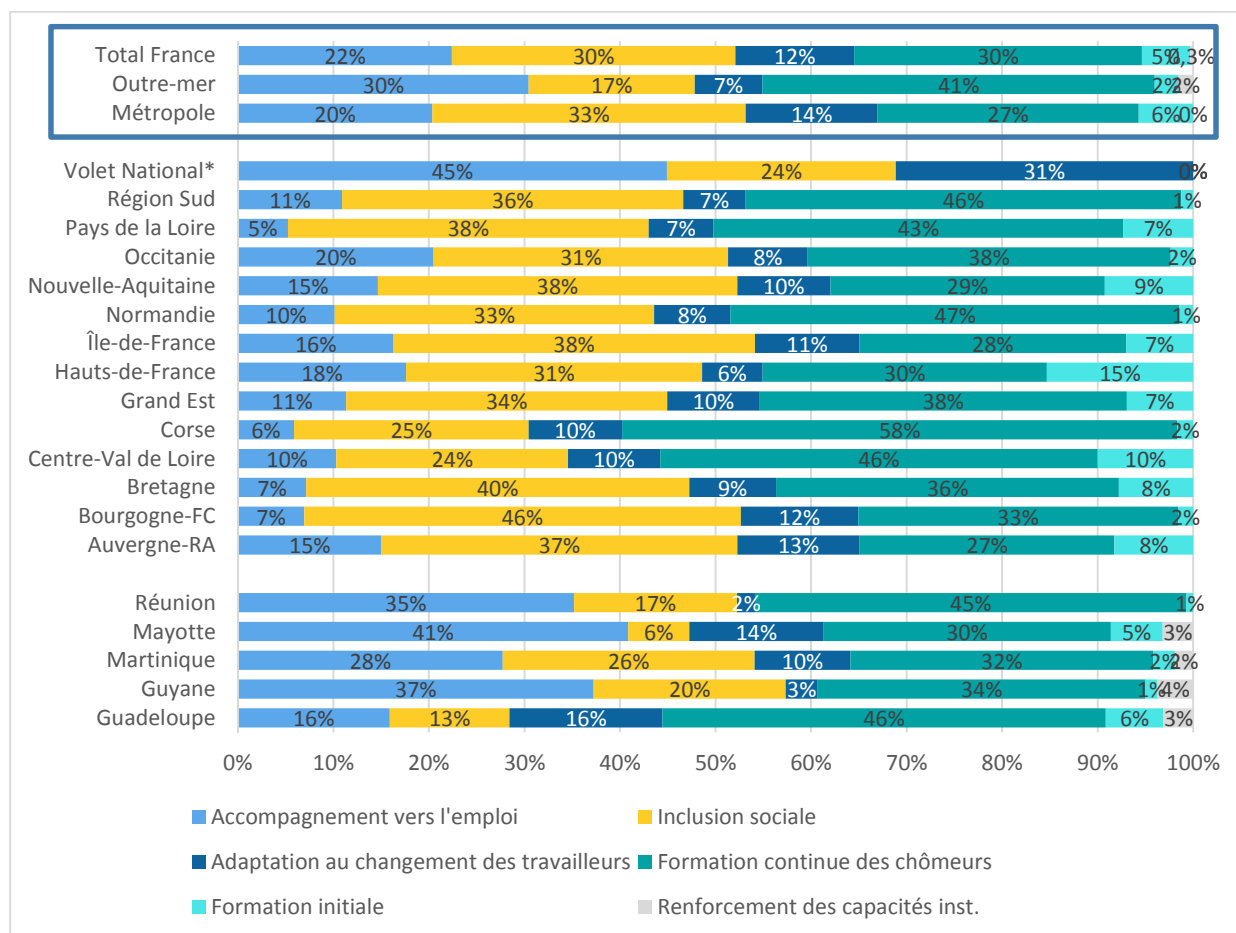
Source : CGET, tableau des directeurs Europe, maquettes actualisées en date du 30.09.2019 hors assistance technique

Les opérations d'accompagnement vers l'emploi et d'inclusion sociale (principalement composées d'actions d'accompagnement de parcours) représentent un peu plus de la moitié des crédits, l'autre moitié étant dédiée aux opérations de formation (tous types confondus : formation initiale, formation des actifs occupés et des chômeurs).

Les deux catégories « Accompagnement vers l'emploi » et « Formation des chômeurs » pèsent relativement plus en outre-mer qu'en métropole.

¹⁰ hors Assistance technique

Figure 3 Répartition des crédits FSE-IEJ maquetés par thématique et par région



Source : CGET, tableau des directeurs Europe, maquettes actualisées en date du 30.09.2019 hors assistance technique. La répartition des crédits par région intègre les crédits FSE sous AG régionale et les crédits FSE déconcentrés du PON FSE.

3. Le panorama global du FSE en France

Le bilan suivant a été réalisé :

- en intégrant les données de programmation et de suivi du FSE et de l'IEJ gérés par l'Etat et par les Régions¹¹;
- Les données « Etat » (POn FSE, POn IEJ et l'ensemble des PO Etat RUP) sont en date du 22/10/2019
- Les données « Région » sont datées à fin décembre 2019 jusqu'à mars 2020, selon les dates de transmission par les Autorités de Gestion régionales ;
- Les données utilisées pour construire le bilan prennent en compte :
 - L'ensemble des opérations en statut « programmé »
 - L'ensemble des participants pour lesquels nous disposons des données d'entrée « valides »
 - L'ensemble des participants pour lesquels nous disposons des données de sortie « valides » (*uniquement sur la valorisation des résultats*).

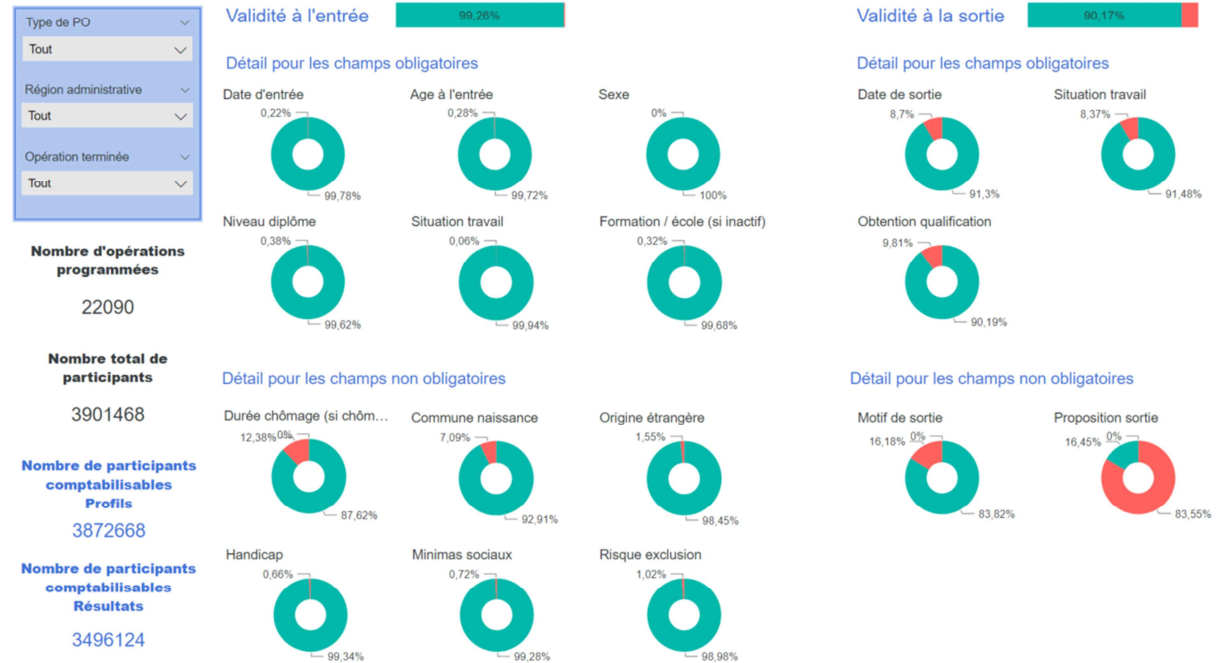
Dossiers considérés en mars 2020 (BDD nationales et remontées d'information des PO régionaux)

HORS Assistance technique (PI n'est pas AT)				
	Volume total de dossiers (nombre de participants/ nombre d'opérations)	Filtre1 : Volume de dossiers pour lesquels les actions ne sont pas abandonnées, déprogrammées ou refusées (a-Edater Statut = Programmé)	Filtre2 : Volume de dossiers avec indicateurs entrée valides (a-Edater Statut = Programmé + a-Edater valide entrée = ok)	Filtre2-bis : Volume de dossiers avec indicateurs entrée valides (a-Edater Statut = Programmé + a-Edater valide entrée = ok + a-Edater valide sortie =ok)
Montants UE maquetés	6 257 000 326	6 257 000 326	6 257 000 326	
Montants UE programmés	6 248 713 140	5 121 518 491	4 093 476 082	
Participants considérés	3 963 893	3 901 468	3 872 668	3 496 124
Opérations considérées	28 786	22 090	16 880	
Participants écartés (nbre)		62 425	91 225	467 769
Opérations écartées (nbre)		6 696	11 906	
Participants écartés (%)		1,6%	2,3%	11,8%
Opérations écartées (%)		23,3%	41,4%	
Taux de renseignement/ Participants		98,4%	97,7%	88,2%
Taux de renseignement/ Opérations		76,7%	58,6%	

¹¹ A noter : sur des points en particulier, comme les opérations sans participants, ces données sont à considérer avec précaution, en particulier dans la mesure où elles ont ponctuellement dû faire l'objet de consolidation par la Région, notamment en raison de la spécificité de systèmes de suivi.

Concernant les données « Participants », transmises, elles présentent un niveau variable de validité suivant les champs de questions. Le cockpit suivant permet de pointer les champs les moins bien renseignés (durée de chômage et motif de sortie notamment).

Niveau de validité des questionnaires participants



A noter qu'entre le démarrage de la programmation en cours, et les présentes analyses, est intervenu la fusion des Régions (comme présenté précédemment). Aussi, la fusion a entraîné de fait une « fusion des Autorités de Gestion » mais n'a pas abouti à une « fusion » des programmes régionaux. Ainsi, les nouvelles Régions continuent de déployer plusieurs programmes.

Dans la suite des analyses et pour rendre compte de cette situation, nous avons fait le choix de présenter des valorisations cartographiques sur les périmètres d'intervention des programmes.

3.1 La programmation FSE

3.1.1 L'intervention du FSE-IEJ 2014-2020 (hors AT) en France

Une programmation UE de plus de 5 milliards d'euros en 2019

Tous PO confondus (Métropole et DROM), l'intervention du FSE-IEJ 2014-2020¹² correspond aujourd'hui à un montant programmé UE de **5 121 518 491 €** (et un montant programmé coût total de 9 512 230 664 €), soit **un taux de programmation global de 82%**. Cela illustre une bonne dynamique de programmation, même si par programme et par territoire, il est à noter de fortes disparités.

A mars 2020, ce sont **22 090 opérations** qui ont reçu le soutien du FSE (IEJ compris) en France, permettant d'accompagner **3 901 468 participants** sur l'ensemble du territoire national.

A noter que pour le POn FSE, 70,8% des crédits UE programmés sont gérés par des Organismes Intermédiaires (Pôle Emploi, Conseils Départementaux, PLIE...).

€ Montant UE programmé 5 121 518 491	Taux Prog. (%) 82	€ Montant UE certifié AC 1 935 232 164	Taux Certif. (%) 31	€ Montant UE Payé 1 678 081 924	Taux Paiemt. (%) 27
Opérations 22090	dont opérations sans participants 5183	Part (%) opérations sans participants 23,5	Montant UE Programmé moyen par opération 231 848		
Participants accompagnés 3 901 468	Nombre moyen de participants par opération 176,6	Coût unitaire moyen (Programmé UE) par participant 1313			

Les éléments suivants détaillent ces chiffres de la programmation pour les différentes catégories de programmes :

POn FSE

€ Montant UE programmé 2 196 339 580	Taux Prog. (%) 81	€ Montant UE certifié AC 907 585 282	Taux Certif. (%) 33	€ Montant UE Payé 834 060 800	Taux Paiemt. (%) 31
Opérations 15480	dont opérations sans participants 2962	Part (%) opérations sans participants 19,1	Montant UE Programmé moyen par opération 141 882		
Participants accompagnés 2 657 198	Nombre moyen de participants par opération 171,7	Coût unitaire moyen (Programmé UE) par participant 827			

POn IEJ

€ Montant UE programmé 672 068 338	Taux Prog. (%) 102	€ Montant UE certifié AC 335 251 390	Taux Certif. (%) 51	€ Montant UE Payé 352 560 254	Taux Paiemt. (%) 54
Opérations 656	dont opérations sans participants 42	Part (%) opérations sans participants 6,4	Montant UE Programmé moyen par opération 1 024 494		
Participants accompagnés 479 336	Nombre moyen de participants par opération 730,7	Coût unitaire moyen (Programmé UE) par participant 1402			

¹² Pour les données disponibles au 16 mars 2020

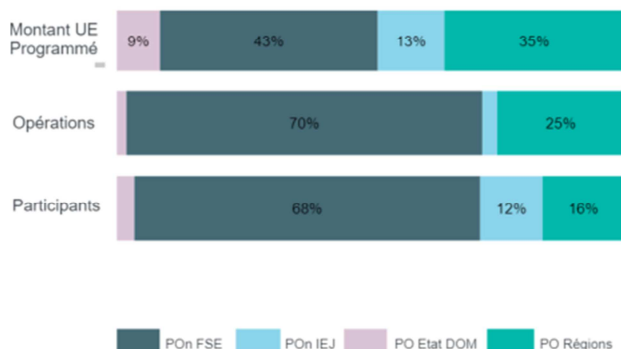
PO régionaux

€ Montant UE programmé 1 814 872 982	Taux Prog. (%) 91	€ Montant UE certifié AC 550 823 872	Taux Certif. (%) 28	€ Montant UE Payé 355 982 608	Taux Paiemt. (%) 18
Opérations 5524	dont opérations sans participants 2073	Part (%) opérations sans participants 37,5	Montant UE Programmé moyen par opération 328 543		
Participants accompagnés 627 785	Nombre moyen de participants par opération 113,6	Coût unitaire moyen (Programmé UE) par participant 2891			

Face à cette bonne dynamique de programmation, il persiste un point de difficulté relatif au paiement. En effet, l'analyse des données de programmation fait ressortir un taux de paiement au global (paiement par la Commission à l'Autorité de gestion) de 26%, ce qui semble relativement faible à ce stade de la programmation. Mais on peut s'attendre à une fin de programmation très intense en matière de CSF et de paiements.

De manière cohérente avec la répartition des enveloppes financières (68% côté Etat et 32% côté Région) : une majorité d'opérations (70%) et de participants (68%) sont soutenus dans le cadre du POn FSE

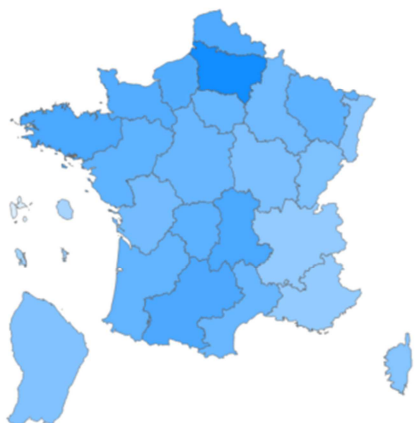
Répartition des Montants UE progr., des opérations et des participants par type de PO



Le POn FSE regroupe l'essentiel des opérations (70%) et des participants (68%).

La répartition des montants programmés UE est moins tranchée : si 43% relèvent du POn FSE, il est à noter que les PO régionaux concentrent tout de même 35% de l'enveloppe programmée au global. L'IEJ ne regroupe, quant à lui que 3% des opérations, 12% des participants et 13% des montants programmés.

Taux de programmation (Montant UE) par périmètre d'intervention du programme (%)

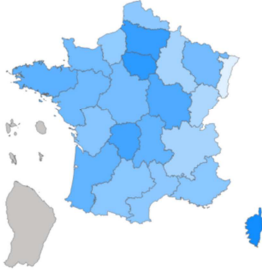


Des taux de programmation qui peuvent varier fortement selon les interventions du FSE dans les territoires

Si dans des territoires comme la Picardie, La Bretagne, l'Auvergne, Midi-Pyrénées ou le Nord-Pas-de-Calais, les taux de programmation sont relativement élevés quel que soit le type de PO, on note un différentiel important dans plusieurs régions entre taux de programmation des différents programmes.

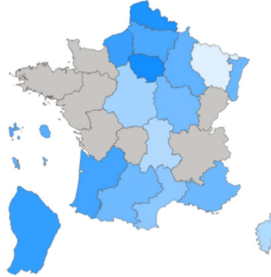
PON FSE

Taux de programmation (Montant UE) par périmètre d'intervention du programme (%)



PON IEJ*

Taux de programmation (Montant UE) par périmètre d'intervention du programme (%)



PO régionaux

Taux de programmation (Montant UE) par périmètre d'intervention du programme (%)

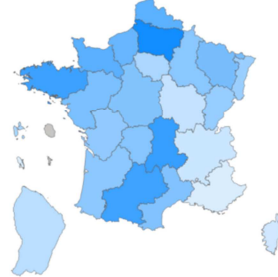


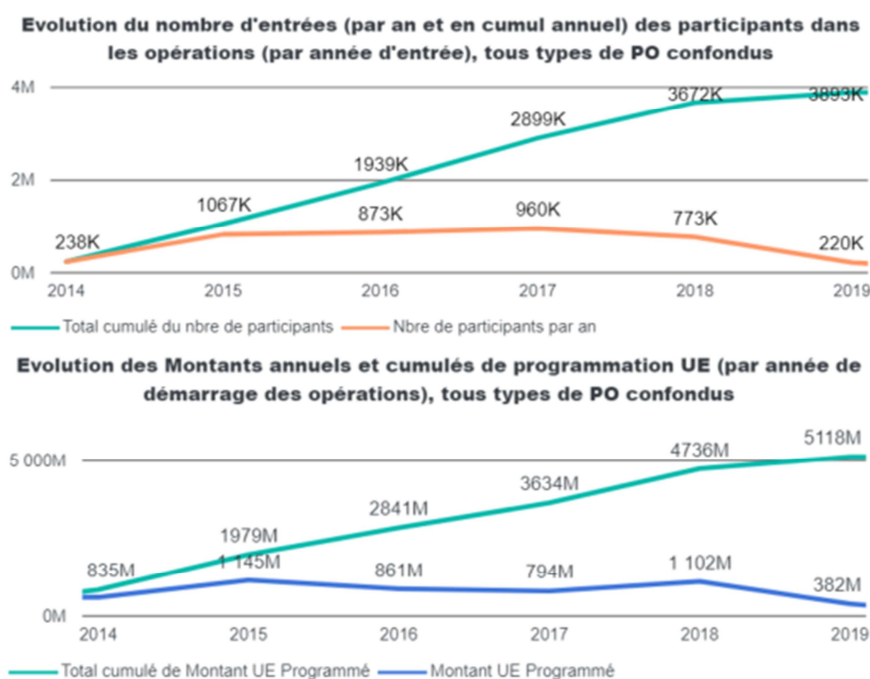
Tableau 4 - Détails des Montants UE programmés et taux de programmation par type de PO par territoire

Type de PO Région (périmètre PO)	PO Etat DOM		POn FSE		POn IEJ		POR		Total	
	Montant UE Programmé	Taux progr UE (%)	Montant UE Programmé	Taux progr UE (%)	Montant UE Programmé	Taux progr UE (%)	Montant UE Programmé	Taux progr UE (%)	Montant UE Programmé	Taux progr UE (%)
Alsace			42 443 885	63,3	2 673 161	76,8	41 760 982	85,2	86 878 027	72,7
Aquitaine			74 388 476	84,2	18 775 276	98,7	79 823 516	91,3	172 987 269	88,8
Auvergne			36 725 308	83,9	3 689 857	40,0	50 559 342	128,9	90 974 506	98,6
Basse-Normandie			44 166 077	81,5			43 472 537	113,4	87 638 614	94,8
Bourgogne			43 888 519	87,6	1 783 474	72,4	28 051 631	67,2	73 723 624	78,2
Bretagne			100 808 835	84,8			75 464 967	126,1	176 273 802	98,6
Centre			41 751 297	81,0	6 232 053	48,3	74 208 531	95,5	122 191 881	85,9
Champagne-Ardenne			27 878 675	72,9	10 139 091	81,7	44 490 895	92,5	82 508 662	83,6
Corse			7 004 896	97,7	403 005	40,1	7 022 185	61,9	14 430 086	73,9
Franche-Comté			36 005 777	71,8			28 153 308	86,9	64 159 085	77,7
Guadeloupe	5 264 973	3,5			28 166 370	90,7	67 830 957	78,1	101 262 301	37,8
Guyane	52 419 141	69,2			23 596 107	105,2	36 738 222	71,7	112 753 471	75,5
Haute-Normandie			38 193 100	76,1	13 315 851	102,9	70 900 464	107,9	122 409 415	95,0
Ile-de-France			304 942 558	93,1	19 271 331	123,4	225 590 942	78,5	549 804 831	87,2
Languedoc-Roussillon			57 273 632	76,9	12 030 887	59,0	117 036 443	96,1	186 340 962	86,0
Limousin			28 862 523	89,3			17 399 921	94,3	46 262 445	91,1
Lorraine			53 948 591	81,5	392 282	16,9	70 392 521	100,4	124 733 394	90,0
Martinique	70 243 541	61,1			18 072 162	79,3	39 105 038	55,6	127 420 740	61,3
Mayotte	37 898 449	64,4			9 405 597	66,9			47 304 045	64,8
Midi-Pyrénées			73 454 036	77,4	4 839 304	75,2	93 191 557	125,9	171 484 897	97,8
Nord-Pas-de-Calais			152 873 607	76,6	70 004 627	117,0	201 884 311	112,1	424 762 544	96,7
Pays de la Loire			72 341 485	82,0			73 531 064	99,1	145 872 549	89,8
Picardie			43 147 693	91,5	14 740 503	93,9	118 039 212	145,6	175 927 408	122,2
Poitou-Charentes			59 050 772	78,0			38 699 123	89,2	97 749 895	82,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur			117 063 693	77,4	13 318 511	75,7	81 689 949	57,7	212 072 153	68,3
Réunion	272 411 487	56,2			72 573 783	86,2			344 985 270	60,6
Rhône-Alpes			125 091 409	72,7			89 835 362	64,0	214 926 772	68,8
Volet national du FSE			615 034 735	79,6	328 645 106	120,4			943 679 841	90,2
Total	438 237 592	49,5	2 196 339 580	80,7	672 068 338	102,0	1 814 872 982	91,1	5 121 518 491	81,9

Une dynamique de programmation constante jusqu'en 2018

Tous PO confondus, la dynamique de programmation montre une progression constante et régulière des montants UE et du nombre de participants accompagnés entre 2014 et 2018, puis un léger ralentissement en 2019, alors que l'on arrive en fin de programmation. Les enjeux liés à la réserve de performance ont fortement impacté la dynamique de programmation jusqu'à la fin de l'année 2018. De la même manière, les règles de dégagement d'office (DO) ont eu des impacts sur la dynamique de programmation.

Les graphiques suivants mettent en exergue le fait que **l'année 2015 a été l'année du réel lancement de la programmation**. L'année 2014, qui a été l'année d'adoption des programmes, a été consacrée à la préparation et la stabilisation des outils de la programmation avant leur déploiement. Ce fut également une année de mise en place, pour chaque autorité de gestion, des cadres et organisations de gestion.

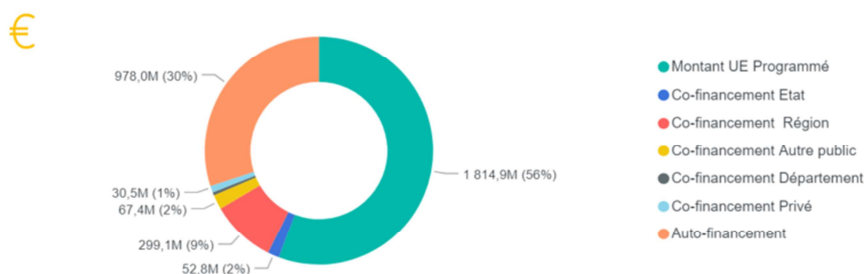


Régions	Nb opé.	Nb particip.	Pop. (Insee, 2020)	Nb opé. pr 100 000 hab	Nb Partic. pr 100 000 hab
<i>Volet national</i>	522	1010991			
Réunion	289	119731	859959	34	13 923
Nord-Pas-de-Calais	2068	258917	4041766	51	6 406
Midi-Pyrénées	1111	185437	3072254	36	6 036
Champagne-Ardenne	395	73263	1308511	30	5 599
Poitou-Charentes	997	96239	1805285	55	5 331
Auvergne	1012	72158	1361267	74	5 301
Guyane	102	15200	290691	35	5 229
Picardie	591	96298	1920896	31	5 013
Haute-Normandie	357	91244	1844475	19	4 947
Martinique	120	17172	358749	33	4 787
Lorraine	711	109289	2307425	31	4 736
Alsace	664	87868	1895811	35	4 635
Languedoc-Roussillon	1104	131976	2852604	39	4 627
Bourgogne	1102	73055	1612402	68	4 531
Franche-Comté	598	52135	1170637	51	4 454
Basse-Normandie	548	63439	1459025	38	4 348
Limousin	298	30320	727380	41	4 168
Bretagne	1112	131301	3340379	33	3 931
Provence-Alpes-Côte d'Azur	474	198091	5055651	9	3 918
Aquitaine	1845	121991	3467317	53	3 518
Rhône-Alpes	1161	230080	6671110	17	3 449
Centre	1463	86040	2559073	57	3 362
Guadeloupe	161	12663	376879	43	3 360
Ile-de-France	2500	410757	12278210	20	3 345
Mayotte	51	8333	279471	18	2 982
Pays de la Loire	622	109092	3801797	16	2 869
Corse	112	8388	344679	32	2 434
Total	22090	3901468	67063703	33	5 818

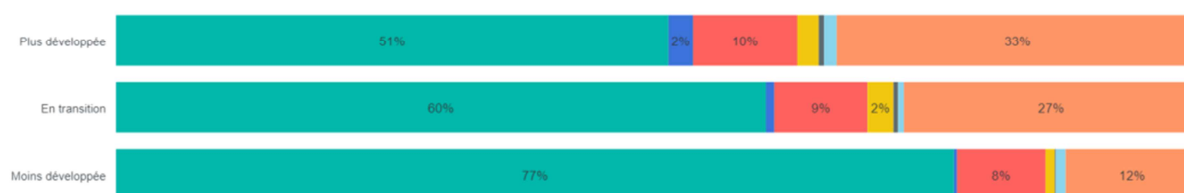
Une part notable d'autofinancement (près d'un tiers du coût total programmé)

Au moment de l'actualisation de ce rapport, on ne dispose d'aucune donnée de répartition des cofinancements pour les POn FSE, IEJ et POs Etat DOM. Pour autant, une analyse peut être faite sur les POR, avec des précautions de lecture liées aux disparités de finesse et de consolidation de la donnée selon les régions¹³.

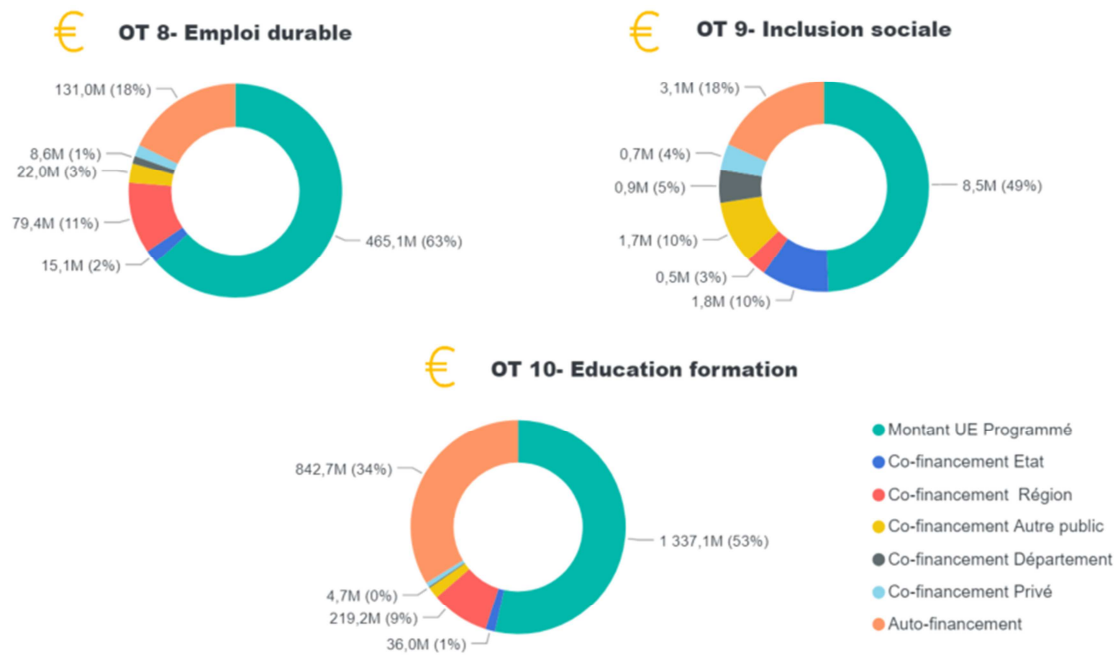
Répartition des financements progr. (ventilation du CT en Coût UE et co-financements)



Répartition des financements progr. par catégorie de région



¹³ A ce titre, on rappelle, que les données des Régions doivent être considérées avec prudence, dans la mesure où elles ont parfois dû faire l'objet de redressement avant leur intégration dans la base de données nationale, notamment en raison de la spécificité de systèmes de suivi.



PI 8.ii

(IEJ) : plus d'un quart de la programmation UE relève des Régions

Un zoom sur l'IEJ (et plus spécifiquement sur la PI 8.ii *Intégration durable sur le marché du travail des jeunes*) montre une part des Régions comme gestionnaires dans la programmation UE, à hauteur de 31%, soit plus de 366 millions d'€ investis par les Régions en faveur de près de 80 000 jeunes.

Au regard des contextes régionaux, des enveloppes d'IEJ déployées et sur les territoires éligibles à l'IEJ, c'est sur l'ex-région Nord-Pas-de-Calais qu'a été déployé de manière plus massif l'IEJ avec plus de 90M d'€ programmés UE et plus de 17 000 participants accompagnés.



Montants, opérations et participants IEJ (PI 8.ii) gérés spécifiquement dans les périmètres d'intervention des PO

Région	Montant UE Programmé	Nb Opé.	Nb Participant
Nord-Pas-de-Calais	90 524 064,66	98	17637
Languedoc-Roussillon	52 325 573,78	25	7870
Picardie	47 703 874,46	13	6685
Auvergne	36 470 917,69	239	3679
Centre	32 837 246,00	635	11375
Aquitaine	23 352 954,80	283	13872
Haute-Normandie	19 514 616,72	4	2464
Champagne-Ardenne	17 096 113,38	34	5177
Martinique	12 519 988,16	6	850
Ile-de-France	10 917 357,09	13	5625
Midi-Pyrénées	7 675 669,23	2	1908
Guadeloupe	5 313 990,28	11	
Bourgogne	4 496 937,60	41	
Lorraine	3 536 277,21	2	1490
Alsace	2 235 245,74	4	443
Total	366 520 826,80	1410	79075

Montant UE Progr.

Nombre d'opérations

Nombre de participants

3.1.2 Zoom sur les régions ultrapériphériques (RUP)

Une programmation UE qui avoisine les 666 millions d'euros

Tous PO confondus, pour les 5 RUP (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Réunion),

- le Montant programmé UE est de 733 725 827 €, soit : près de 14% du Montant total de FSE programmé UE en France ;
- le nombre d'opérations est de 723, soit : 3% du total des opérations FSE-IEJ en France ;
- le nombre de participants soutenus est de 173 099, soit : 4,4% du total des participants accompagnés en France.

€ Montant UE programmé 733 725 827	Taux Prog. (%) 58	€ Montant UE certifié AC 252 916 616	Taux Certif. (%) 20	€ Montant UE Payé 220 769 724	Taux Paiemt. (%) 17
Opérations 723	dont opérations sans participants 234	Part (%) opérations sans participants 32,4	Montant UE Programmé moyen par opération 1 014 835		
Participants accompagnés 173 099	Nombre moyen de participants par opération 239,4	Coût unitaire moyen (Programmé UE) par participant 4239			

Au sein de RUP, le taux de programmation est plus élevé pour le territoire guyanais (75%), le taux de paiement pour le territoire réunionnais (23%).

Réunion

€ Montant UE programmé 344 985 270	Taux Prog. (%) 61	€ Montant UE certifié AC 129 730 297	Taux Certif. (%) 23	€ Montant UE Payé 129 676 655	Taux Paiemt. (%) 23
Opérations 289	dont opérations sans participants 66	Part (%) opérations sans participants 22,8	Montant UE Programmé moyen par opération 1 193 721		
Participants accompagnés 119 731	Nombre moyen de participants par opération 414,3	Coût unitaire moyen (Programmé UE) par participant 2881			

Martinique

€ Montant UE programmé 127 420 740	Taux Prog. (%) 61	€ Montant UE certifié AC 43 464 478	Taux Certif. (%) 21	€ Montant UE Payé 22 900 700	Taux Paiemt. (%) 11
Opérations 120	dont opérations sans participants 28	Part (%) opérations sans participants 23,3	Montant UE Programmé moyen par opération 1 061 840		
Participants accompagnés 17 172	Nombre moyen de participants par opération 143,1	Coût unitaire moyen (Programmé UE) par participant 7420			

Guyane

€ Montant UE programmé 112 753 471	Taux Prog. (%) 75	€ Montant UE certifié AC 35 193 380	Taux Certif. (%) 24	€ Montant UE Payé 27 807 155	Taux Paiemt. (%) 19
Opérations 102	dont opérations sans participants 37	Part (%) opérations sans participants 36,3	Montant UE Programmé moyen par opération 1 105 426		
Participants accompagnés 15 200	Nombre moyen de participants par opération 149,0	Coût unitaire moyen (Programmé UE) par participant 7418			

Mayotte

€ Montant UE programmé 47 304 045	Taux Prog. (%) 65	€ Montant UE certifié AC 10 029 773	Taux Certif. (%) 14	€ Montant UE Payé 9 583 598	Taux Paiemt. (%) 13
Opérations 51	dont opérations sans participants 9	Part (%) opérations sans participants 17,6	Montant UE Programmé moyen par opération 927 530		
Participants accompagnés 8 333	Nombre moyen de participants par opération 163,4	Coût unitaire moyen (Programmé UE) par participant 5677			

Guadeloupe

€ Montant UE programmé 101 262 301	Taux Prog. (%) 38	€ Montant UE certifié AC 34 498 689	Taux Certif. (%) 13	€ Montant UE Payé 30 801 616	Taux Paiem. (%) 11
Opérations 161	dont opérations sans participants 94	Part (%) opérations sans participants 58,4	Montant UE Programmé moyen par opération 628 958		
Participants accompagnés 12 663	Nombre moyen de participants par opération 78,7		Coût unitaire moyen (Programmé UE) par participant 7997		

Globalement (tous PO confondus), dans les régions ultrapériphériques¹⁴, plus de 70% des participants soutenus (près de 120 000), la moitié des opérations mises en œuvre (près de 290) et plus de la moitié des montants programmés UE (près de 345 millions d'€) concernent le territoire de la Réunion. Les territoires de la Martinique et de la Guyane se positionnent ensuite avec respectivement 19 et 17% des montants UE programmés, soit des enveloppes de 127 et 113 millions d'€ (cf. tableau détaillé ci-après).

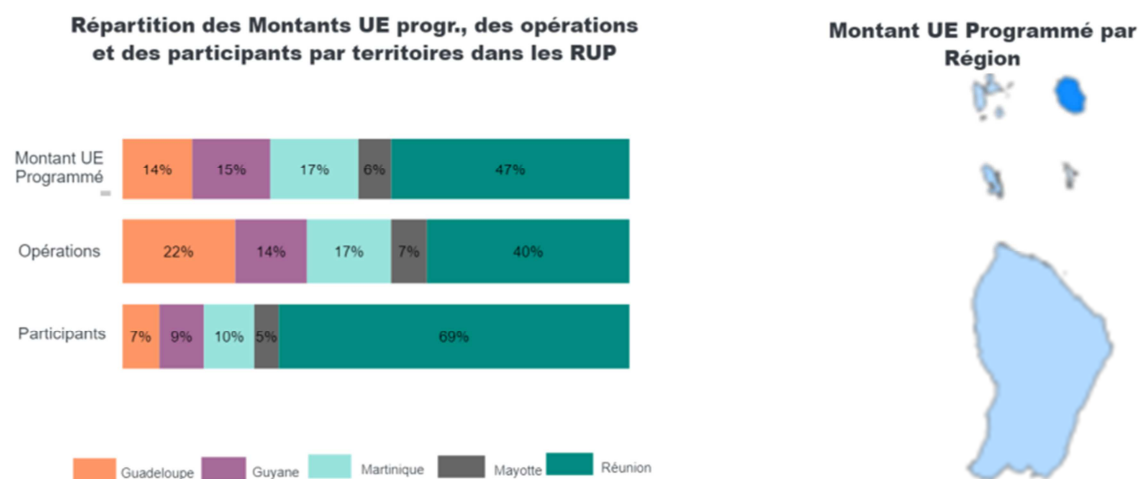


Tableau 5 - Détails des Montants UE programmés et taux de programmation par type de PO par territoire dans les RUP

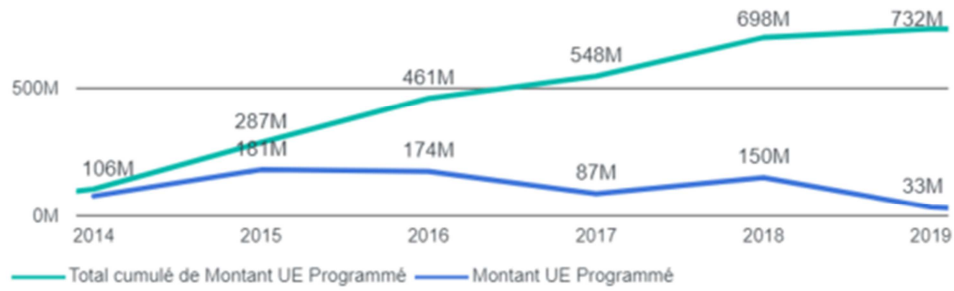
Type de PO	PO Etat DOM		PO On IEJ		POR		Total	
Région (périmètre PO)	Montant UE Programmé	Taux progr UE (%)	Montant UE Programmé	Taux progr UE (%)	Montant UE Programmé	Taux progr UE (%)	Montant UE Programmé	Taux progr UE (%)
Réunion	272 411 487	56,2	72 573 783	86,2			344 985 270	60,6
Mayotte	37 898 449	64,4	9 405 597	66,9			47 304 045	64,8
Martinique	70 243 541	61,1	18 072 162	79,3	39 105 038	55,6	127 420 740	61,3
Guyane	52 419 141	69,2	23 596 107	105,2	36 738 222	71,7	112 753 471	75,5
Guadeloupe	5 264 973	3,5	28 166 370	90,7	67 830 957	78,1	101 262 301	37,8

Une dynamique de programmation comparable à l'évolution globale

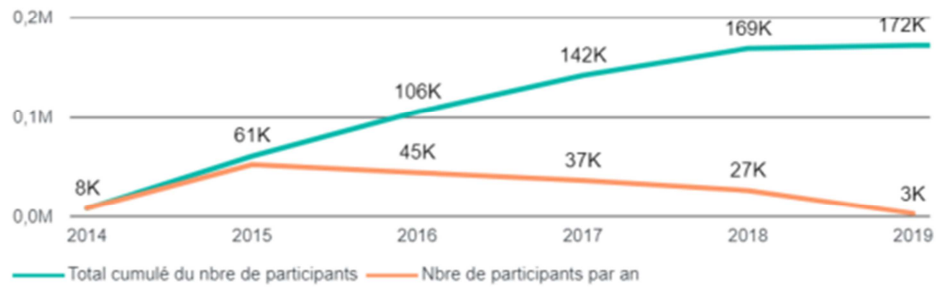
Tous PO confondus, comme en France (Métropole et DOM confondus), la dynamique de programmation montre une progression assez constante des montants UE et du nombre de participants accompagnés entre 2014 et 2018, puis une stagnation en fin de période de programmation.

¹⁴ sachant que seul intervient le FSE Etat pour la Réunion et pour Mayotte.

Evolution des Montants annuels et cumulés de programmation UE (par année de démarrage des opérations), tous types de PO confondus



Evolution du nombre d'entrées (par an et en cumul annuel) des participants dans les opérations (par année d'entrée), tous types de PO confondus



Nombre d'opérations par Région



Nombre de participants par Région



3.2 Des stratégies de programmation qui mixent sécurisation et dynamique de changement

Les autorités de gestion visent une consommation intégrale en fin de programmation des crédits FSE attribués. Cet objectif quantitatif s'ajoute à la **recherche de valeur ajoutée dans l'usage des crédits européens**, qui sans constituer une obligation réglementaire à proprement parler, est une attente forte de la part des institutions européennes qui a guidé les modalités/principes de déploiement du FSE en France. En outre, l'intégration d'objectifs de réalisations et de résultats sur la période 2014-2020 est un facteur d'influence important sur la programmation. La combinaison de ces trois objectifs est donc structurante dans l'élaboration et la mise en place des stratégies de programmation qui doivent être à la fois :

- **Sécurisante**, compte tenu du cadre réglementaire ;
- **Suffisamment souple** pour laisser la place à une recherche de valeur ajoutée ;
- **Adaptable aux enjeux** différenciés au fil des sept ans de programmation comme aux configurations organisationnelles.

Trois types de stratégies de mise en œuvre du FSE, et de l'IEJ dans une certaine mesure, entre 2014 et 2020¹⁵ peuvent être observés :

Une stratégie de sécurisation qui consiste à programmer principalement sur des dispositifs de politiques publiques éprouvés.

Une stratégie de création qui consiste à utiliser les fonds européens pour développer de nouvelles actions

Une stratégie de renforcement ou de changement d'échelle qui consiste à soutenir des projets précédemment expérimentés pour leur généralisation

Ces trois types de stratégie **ne sont pas exclusifs les uns des autres**, la stratégie adoptée par les Autorités de gestion peut être mixte à l'échelle d'un programme et/ou dans le temps. Elles sont également corrélées à l'évolution de l'environnement dans lequel le programme se met en œuvre (gouvernance, stratégies globales des gestionnaires, évolutions des écosystèmes associés...) et aux contraintes réglementaires.

3.2.1 La stratégie de sécurisation, traduction d'un fort adossement de l'usage des fonds européens aux politiques nationales

La stratégie de sécurisation vise une **capacité à engager rapidement et massivement les crédits** afin de sécuriser les aspects financiers et de remontée de dépenses en vue des échéances de dégageement d'office. Cela s'est traduit par :

- Une gestion du FSE confiée aux acteurs en charge, dans l'architecture administrative française, des politiques publiques correspondantes (gouvernance) ;
- Un engagement des crédits majoritairement sur des dispositifs de politiques publiques connus et éprouvés (choix de programmation).

Elle a pris des formes différentes selon l'organisation interne des autorités de gestion.

¹⁵ Ce cadre analytique est inspiré des 4 stratégies de recours à l'IEJ identifiées dans le cadre de l'évaluation de l'Impact de l'IEJ : Absorption, abondement, renforcement transformation. (Quadrant Conseil, KPMG (2018) Évaluation de l'impact de l'IEJ, dimensions stratégiques et qualitatives).

La répartition du rôle d'Autorité de gestion entre l'État et les Régions

Le premier élément pour atteindre l'objectif de consommation intégrale des crédits en fin de période est la **capacité à soutenir des projets qui contribuent aux objectifs de l'Union Européenne**. Il s'agit donc pour les gestionnaires d'avoir l'expertise et la connaissance des projets à programmer. À ce titre et si l'on considère la gestion du FSE au niveau de l'État Membre, la ligne de partage entre État et Régions est caractéristique **d'une stratégie nationale de sécurisation** pour le bon usage et la consommation intégrale de l'enveloppe FSE.

Tableau 6 - Répartition par thématique de l'intervention de chaque type d'AG (hors DROM)

	Régions	État
Accompagnement vers l'emploi	--	++
Accompagnement des chômeurs et inactifs		++
Accompagnement des jeunes NEET		++
Création d'activité et entrepreneuriat social	+	-
Modernisation du SPE		++
Adaptation au changement des entreprises et des travailleurs	--	++
Égalité professionnelle		++
Formation des actifs occupés		++
Formation des licenciés économiques		++
GPEC / GPECT	--	++
Vieillessement actif		++
Formation continue des chômeurs	++	
Formation initiale	++	--
Accès à l'enseignement supérieur	++	
Décrochage scolaire (prévention et lutte)	=	=
Soutien à l'apprentissage	++	
Inclusion sociale		++

La répartition par thématique de l'intervention de chaque type d'AG nous montre que :

- **Les lignes de partage entre État et Régions sont claires**, peu de thématiques font l'objet d'une intervention commune puisque que seuls la création d'activité – l'entrepreneuriat social et la lutte contre le décrochage scolaire font réellement l'objet d'une intervention des deux types d'AG.
- **Les lignes de partage sont en lien direct avec les compétences de chaque institution** au moment de la rédaction des programmes : Les thématiques partagées, notamment la question du décrochage scolaire, sont le reflet de l'organisation administrative française sur ces sujets

À cet égard, les autorités de gestion pour chaque thématique sont les acteurs publics qui, au moment de l'écriture des programmes européens, étaient ceux susceptibles :

- d'assurer la plus grande cohérence entre les politiques nationales et locales, d'une part et les objectifs européens d'autre part, contribuant ainsi à **l'effet de portée** identifié comme composante de la valeur ajoutée¹⁶ ;
- d'identifier les dispositifs et porteurs pouvant émarger au FSE, sécurisant ainsi l'aspect temporel des obligations de consommation des crédits ;
- de disposer d'une forte expertise pour apprécier la qualité des projets présentés.

¹⁶ Cf supra. L'effet de portée renvoie au fait que l'action européenne réoriente les politiques nationales vers l'atteinte d'objectifs et priorités politiques fixés au niveau de l'UE (par ex. le soutien à des groupes ou des domaines politiques qui ne bénéficieraient autrement d'aucun soutien)

Le choix des Départements, PLIE et Métropoles en tant qu'OI pour la mise en œuvre de l'axe 3 relève de la même logique compte tenu de leurs rôles dans la mise en œuvre des politiques d'insertion.

Cela pose néanmoins difficulté lorsqu'il y a :

- des évolutions dans les champs de compétences des acteurs en attestent les incertitudes exprimées suite à la réforme nationale des politiques de formation et d'apprentissage (loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »). Cela peut également conduire à un certain cloisonnement des interventions FSE. L'évaluation de l'axe 3 du PO national a par exemple mentionné les difficultés voire l'absence d'articulation entre les accompagnements et l'offre de formation pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.
- des changements dans l'architecture administrative nationale comme ce fut le cas suite à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 qui confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale ; et est venue redéfinir les périmètres de certaines régions. De fait, les Régions redéfinies se sont retrouvées autorité de Gestion de plusieurs PO aux périmètres thématiques et aux règles parfois différents, entraînant un manque de lisibilité pour les porteurs de projets.

La programmation sur des dispositifs connus et éprouvés s'est faite de manière différenciée en fonction des modes de mise en œuvre des programmes

.... Les Autorités de Gestion n'ayant pas recours à des organismes intermédiaires : le cas de AG régionales et des programmes régionaux de formation (PRF)

En France, ce modèle organisationnel concerne les Programmes opérationnels régionaux de métropole à l'exception du PO Île de France. À noter, le Programme Opérationnel picard avait ouvert la possibilité d'une délégation de gestion du FSE dans le cadre des ITI mais aucune structure ne s'est saisie de cette possibilité.

Pour les Régions, cette stratégie de sécurisation s'est traduite par une programmation massive des crédits sur **la formation des demandeurs d'emploi dans le cadre des PRF**. La mise en œuvre des PRF passant par voie de marchés publics, les Autorités de Gestion régionales sont alors les porteurs de projets. Nous observons¹⁷ qu'en moyenne **76% de la programmation des AG est consacrée à des dossiers sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité gestionnaire.**

¹⁷ Pour les 20 programmes gérés par des collectivités pour lesquels nous disposons de données détaillées par opération. Les données non-disponibles concernent les programmes opérationnels : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Picardie et Guadeloupe.

Figure 4 - Part des dossiers sous maitrise d'ouvrage régionale, avancement de la programmation et de la certification

PO	Dossiers sous maitrise d'ouvrage régionale dans la programmation		Programmation		Certification		Différence de rang entre prog. et certif.
	Part	Rang	Part	Rang	Part	Rang	
Bretagne	100%	1	126%	2	24%	17	- 15
Guyane	100%	1	72%	15	20%	18	- 3
Basse-Normandie	98%	3	113%	4	24%	15	- 11
Haute-Normandie	97%	4	108%	6	29%	10	- 4
Franche-Comté	90%	5	87%	12	30%	9	3
Centre Val de Loire	85%	6	96%	10	44%	5	5
Midi-Pyrénées	84%	7	126%	3	19%	19	- 16
Corse	82%	8	62%	18	28%	11	7
PACA	81%	9	58%	19	51%	2	17
Lorraine	80%	10	100%	7	24%	16	- 9
Auvergne	79%	11	129%	1	25%	14	- 13
Rhône Alpes	78%	12	64%	17	42%	6	11
Languedoc-Roussillon	76%	13	96%	9	27%	12	- 3
Moyenne nat	76%				30%		
NPDC	74%	14	112%	5	26%	13	- 8
Pays de la Loire	70%	15	99%	8	40%	7	1
Bourgogne	65%	16	67%	16	55%	1	15
IdF	64%	17	79%	14	17%	20	- 6
Alsace	63%	18	85%	13	37%	8	5
Champagne-Ardenne	63%	19	93%	11	46%	3	8
Martinique	0%	20	56%	20	44%	4	16

Source : Autorités de Gestion régionales – traitements Edater-Amnyos

Le taux de certification renvoie à la part des dépenses certifiées par l'Autorité de certification par rapport au cout total programmé. Le tableau nous indique que **la programmation de dossiers sous maitrise d'ouvrage régionale dynamise la programmation**. Ainsi, parmi les programmes affichant un taux de programmation supérieur ou égal à 100%, seul le programme NPDC est en dessous de la moyenne observée pour la part de la programmation affectée à des dossiers sous maitrise d'ouvrage régionale. En revanche, **cela ne semble pas avoir le même effet sur la dynamique de certification**. Les 7 Régions présentant un taux de programmation supérieur ou égal à 100% et ayant eu massivement recours au soutien à des dossiers sous maitrise d'ouvrage régionale se classent dans la deuxième moitié de tableau en matière de certification. Ce constat peut être imputable à l'IEJ¹⁸ pour autant ce constat se retrouve dans des régions non-éligibles.

... Les Autorités de Gestion s'appuyant sur des organismes intermédiaires

En France, ce modèle concerne le Programme Opérationnel national FSE, les Programmes Opérationnels dans les DROM, qu'ils soient en gestion État ou Collectivité, ainsi que le Programme Opérationnel régional Ile de France qui a confié la gestion d'une partie de l'enveloppe FSE.

Nous distinguons deux cas de figure :

- **Des OI dont la latitude stratégique tient à leur place dans l'organisation administrative française** ou compte tenu d'une expertise particulière. C'est le cas pour la mise en œuvre de l'axe 3 du PON FSE. Cela se traduit par des conventions de subvention globale dont les dispositions ne précisent que peu le programme opérationnel sur la définition des dispositifs.

¹⁸ Le taux de certification est calculé sur la base des dépenses validées par l'AC, les conditions d'éligibilité à l'IEJ sont susceptibles d'entraîner un taux d'érosion plus important lors de la certification.

Les organismes intermédiaires sont alors maîtres, dans le respect du programme, de choisir leur stratégie de programmation. La politique d'insertion n'étant majoritairement pas déployée par voie de marché, les informations financières disponibles ne nous permettent pas d'analyser les choix opérés par les OI. Cette configuration est à la fois :

- Un facteur de sécurisation dans la mesure où les OI connaissent les porteurs de projets et disposent de l'expertise nécessaire pour assurer un engagement rapide des crédits. Les OI sont alors aussi garants de la valeur ajoutée et particulièrement de l'effet de portée.
 - Et pourtant cela peut également constituer un facteur de risque pour l'autorité de gestion. Elle dispose de moins de prise sur le pilotage de la programmation tout en étant celle qui, in fine, rend compte à la Commission européenne. Pour sécuriser la programmation et la consommation des crédits, l'AG dispose dès lors de leviers :
 - Conventionnels : en imposant un rythme de certification par exemple
 - Stratégiques : en adoptant une stratégie de programmation sur quelques dispositifs éprouvés qu'ils soient gérés en propre ou via des OI « dédiés » (cf. infra). C'est par exemple le cas de la DGEFP sur le PO national FSE avec des dispositifs comme l'AIJ, l'Accompagnement Global ou CSP, gérés par des OI dédiés, et sur le PO IEJ avec la Garantie Jeunes.
- Des **Organismes Intermédiaires dédiés à la gestion de dispositifs précis**, clairement identifiés dans les conventions de subvention globale, permettant de consommer une part importante de l'enveloppe. Cette organisation est alors pleinement au service de la sécurisation de la programmation. Ce modèle est observé sur l'axe 2 du Programme Opérationnel national FSE.
- C'est le cas du FPSPP, OI sur 2007-2013 et 2014-2018 et devenu France Compétences en janvier 2019, dont la convention de subvention globale ne mentionne qu'un seul dispositif, déjà soutenu sur la précédente période de programme : le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP). Avec 216M€ sur la période, ce dispositif représente 32% de la maquette de l'axe 2, 8% du POn et 28% de la maquette du volet central.¹⁹
 - Pôle Emploi s'inscrit dans cette philosophie via la gestion de l'AIJ et de l'Accompagnement Global.

Logique de résultats et stratégie de sécurisation

La période de programmation 2014-2020 a été marquée par une évolution majeure portée par l'introduction d'un cadre de performance et sa réserve associée. Ce cadre de performance identifiant des marqueurs de la performance des programmes a eu un impact sur les stratégies des autorités de gestion mais aussi sur la programmation des opérations.

Le suivi des participants et la recherche d'atteinte des cibles du cadre de performance ont conduit les autorités de gestion et les organismes intermédiaires, qui se prêtaient à cet exercice pour la première fois, à privilégier l'effet volume pour atteindre les objectifs à fin 2018.

- La stratégie de sécurisation se traduit en France par une architecture de gestion à même de garantir une programmation rapide et un effet de portée du FSE.
- L'organisation influence la stratégie de sécurisation. Par exemple, pour le PO national, disposer d'organismes intermédiaires stratégiquement plus indépendants constitue un risque qui est contre balancé par le soutien à des dispositifs dédiés qui peuvent être déployés par des organismes intermédiaires spécialisés.

¹⁹ Chiffres hors assistance technique

3.2.2 La stratégie de création : développer une nouvelle offre grâce aux fonds européens résulte d'orientations stratégiques fortes...

Le cadre réglementaire européen encourage les autorités de gestion à la prudence dans leurs choix de programmation. La rigidité du FSE est souvent invoquée comme un frein à l'utilisation de ces fonds pour l'expérimentation. Pour autant, des stratégies de création sont observées, de façon souvent marginale. Il est intéressant de noter qu'elles peuvent se déployer à l'initiative des autorités de gestion ou des institutions européennes.

... de la part des autorités de gestion dès l'écriture des programmes

L'analyse des programmes opérationnels nous indique que dès l'écriture, les autorités de gestion font une place à l'expérimentation et à l'innovation :

- Sur le Programme Opérationnel national FSE au travers notamment de :
 - La priorité d'investissement (PI) 8.7 sur la modernisation des institutions du marché du travail qui est déclinée autour de deux OS qui mentionnent expressément l'innovation et l'expérimentation : « Expérimenter de nouveaux types de services à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises » et « Augmenter le nombre de conseillers formés à de nouveaux services et aux nouvelles modalités d'accompagnement ». Mais cette PI ne représente qu'1% de la maquette du POn et 7% de l'axe 1 et a été mise en œuvre très inégalement selon les acteurs et les territoires.
 - L'OS 3 de l'Axe 3 qui vise « les projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux.
- De manière transversale *via* la prise en compte de l'innovation sociale qui fait l'objet de sections dédiées dans les programmes opérationnels.
- Dans l'ouverture thématique des programmes dès leur adoption. Cela se traduit dans leur architecture ainsi :
 - Les Régions ayant investi des thématiques plus éloignées de leurs compétences sont celles qui ont inscrit 5 ou 6 OS au sein de leur programme. Elles ont notamment investi la question de l'accès à l'enseignement supérieur (Pays de la Loire, Aquitaine, Guadeloupe, Midi Pyrénées).
 - A contrario les programmes construits autour de 3 OS ou moins se concentrent sur des thématiques classiques pour les gestionnaires (formation des demandeurs d'emploi,, apprentissage...).

Tableau 7 - Répartition des programmes en fonction du nombre d'OS (FSE)

OS		Programmes opérationnels	
Nb	Régions		Nb
1	Basse-Normandie, Bretagne, Corse, Guyane (Collectivité), Limousin		5
2	Auvergne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Lorraine		4
3	Bourgogne, Centre Val de Loire, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes		8
4	Alsace, Martinique (Collectivité), PACA		3
5	Aquitaine, Guadeloupe (Région), Ile-de-France, Midi-Pyrénées		4
6	Pays-de-la-Loire		1
Total	Sur les 25 programmes considérés, 75 OS FSE sont recensés soit, en moyenne 3 OS par PO		

Il y a eu des évolutions dans les PO en cours de programmation (hors IEJ), en fonction de l'évolution des compétences notamment, mais de façon marginale. C'est par exemple le cas en Pays de la Loire avec la PI 10 iv dont l'utilisation a été réorientée du fait de changements locaux.

... comme de la part des institutions européennes : l'exemple de l'IEJ

La spécificité de l'IEJ réside dans le ciblage très précis des publics éligibles et dans les règles régissant sa mise en œuvre. Si son déploiement a pu se faire dans une logique de sécurisation de la part des autorités de gestion, via une programmation sur les PRF, l'évaluation de l'impact de l'IEJ a montré que d'autres stratégies avaient été déployées. Ainsi, quatre stratégies de recours à l'IEJ ont été identifiées dans le cadre de l'évaluation de l'Impact de l'IEJ²⁰.

Tableau 8 - Les quatre types de stratégies de recours à l'IEJ

Stratégies	Caractéristiques
Absorption	L'Autorité de gestion n'a pas réellement de politique Emploi existante en direction des jeunes. Elle utilise les fonds en complément de l'existant, sur des dispositifs non-dédiés aux jeunes, sans changer ses orientations stratégiques.
Abondement	L'Autorité de gestion a déjà une politique de l'emploi des jeunes, qui dépasse généralement le cadre de l'IEJ et des fonds structurels. Elle abonde ses actions en direction des jeunes grâce à l'IEJ.
Renforcement	L'Autorité de gestion a récemment développé une stratégie nouvelle ou un nouveau programme dédié aux jeunes éloignés du marché du travail ou vulnérables. L'IEJ est l'occasion de lui donner une plus grande ampleur.
Transformation	L'Autorité de gestion se saisit de l'occasion pour mettre en place des actions, voire une stratégie nouvelle, portant spécifiquement sur les jeunes NEET et cherche pour cela à s'appuyer sur des porteurs nouveaux et si possible innovants.

La stratégie de transformation est celle qui correspond à ce que nous avons appelé précédemment la logique de création. Les analyses de l'évaluation de l'impact de l'IEJ en France montrent qu'environ 15% des DIRECCTE gestionnaires s'inscrivent dans ce schéma en développant une politique IEJ :

- visant la transformation des pratiques (exemple du développement de la logique « aller vers »)
- en cherchant explicitement des projets innovants (Ile de France par exemple)
- ...

➔ La stratégie de création est le fruit d'orientations stratégiques fortes

➔ La stratégie de création est passée majoritairement par une approche sur les publics comme par exemple les NEET ou les jeunes accédant à l'enseignement supérieur.

3.2.3 La stratégie du renforcement ou du changement d'échelle : donner de l'ampleur à des dispositifs récents grâce au soutien des fonds européens

Ce 3^{ème} type de stratégie est à **la croisée de la stratégie de sécurisation et de celle de création. Les autorités de gestion cherchent alors à renforcer un dispositif existant ou à lui permettre de changer d'échelle** suite à une expérimentation. Les fonds européens sont donc sollicités dans une logique de **déploiement et d'essaimage**.

²⁰ Quadrant Conseil, KPMG (2018) Évaluation de l'impact de l'IEJ, dimensions stratégiques et qualitatives ; Rapport réalisé à la demande de la DGEFP.

Le POn : l'organisation comme résultante d'une stratégie de renforcement – changement d'échelle

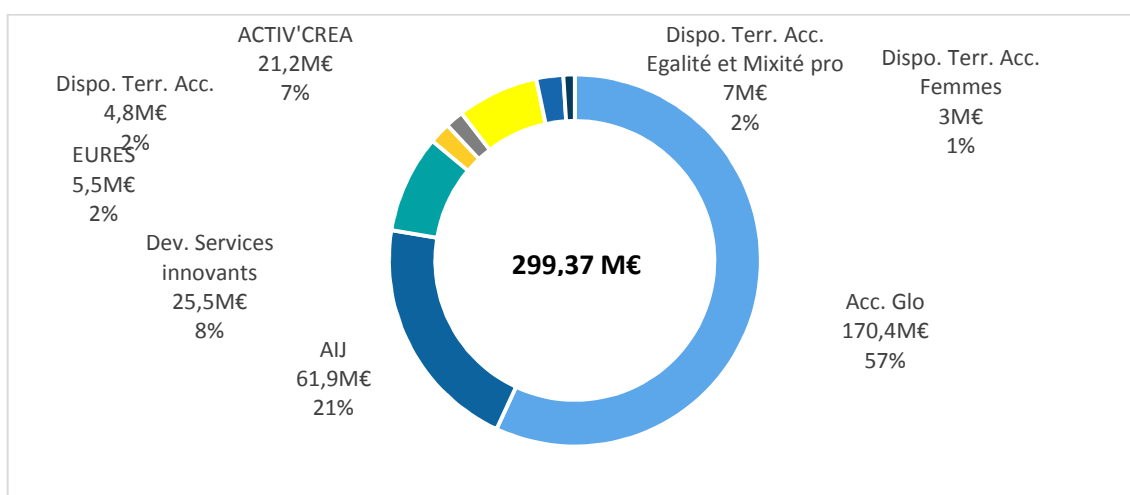
Nous observons pour la mise en œuvre du PO national, une **stratégie de changement d'échelle, teintée de sécurisation**, qui s'appuie par exemple sur la création d'un OI dédié : **Pôle Emploi**.

À la différence du FPSPP (Cf. *supra*), Pôle Emploi n'était pas organisme intermédiaire sur la précédente période de programmation. Il le devient pour la génération 2014-2020 avec une enveloppe de plus de 299 M€ hors Assistance technique. La répartition de son enveloppe de subvention globale²¹ indique qu'elle est orientée majoritairement pour le soutien à l'Accompagnement Intensif des Jeunes (21%) et l'Accompagnement Global (57%), ainsi 78% de son enveloppe est dédiée à deux dispositifs. Il est intéressant de noter que ces dispositifs :

- sont relativement récents et ont été essaimés avec le lancement de la programmation.
- représentent respectivement 15% et 10% de la maquette des axes 1 et 3 sur lesquels ils émergent.

La délégation de gestion accordée à Pôle Emploi apparaît comme un levier pour soutenir une logique d'essaimage tout en recherchant une sécurisation à l'échelle du programme opérationnel de l'axe 1 du programme.

Figure 5 - Répartition de la maquette de subvention globale de Pôle Emploi entre 2014 et 2020 par dispositif, hors AT.



3.2.4 Dans les faits, des stratégies mixtes sont observées à l'échelle des programmes

Niveau	Éléments clés observés
National	Une stratégie de sécurisation qui se traduit dans l'architecture de gestion Une stratégie de sécurisation qui se traduit par une délégation de gestion d'une partie des crédits en fonction de l'architecture administrative française comme par l'identification de dispositifs clés dont la gestion est assurée en propre par l'AG ou via des OI dédiés. (CSP)
Programme Opérationnel national	Une stratégie à la croisée de la sécurisation et du changement d'échelle incarnée par le financement de l'AIJ et l'Accompagnement Global sur le POn FSE. Une stratégie de création / innovation via des enveloppes/OS fléchées (modernisation du SPE, Insertion, Dispositifs Pôle Emploi).

²¹ Répartition de la maquette sur la base du dernier avenant pour la SG 1 et de la maquette de la SG2. Source : MDFSE

Les stratégies observées se sont déployées dans un contexte mouvant du fait à la fois

- De règles adoptées tardivement et évolutives

Si la programmation des opérations a démarré dès 2015, elle a été engagée dans un contexte marqué par l'absence de l'ensemble des textes légaux et réglementaires de la période 2014-2020.

En effet, le décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 a été adopté en mars 2016. Un arrêté d'application pris à la même période a été modifié en 2019.

L'adoption tardive des règles et ses évolutions ultérieures ont marqué les différents contrôles réalisés sur les opérations, impactant alors aussi les « consignes » de justification des dépenses données aux porteurs de projet. A titre d'exemple, concernant les modalités de justification des participants IEJ et la définition des documents attendus en termes de contrôle des participants (qualité NEET, domiciliation...), des précisions ont été apportées tardivement par l'autorité d'audit et des travaux ont été engagés avec les services de la Commission européenne. Les autorités de gestion ont dû engager des plans de reprise pour ces opérations, mobilisant les équipes de façon importante.

- D'orientations stratégiques européennes en cours de période de programmation :

L'enveloppe complémentaire de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) en 2017 a contraint les AG déjà éligibles à repenser l'intervention du FSE et de l'IEJ non seulement du fait du remaquetage FSE induit par cette dotation mais aussi pour contribuer à l'émergence de nouveaux projets dans délais contraints.

Les AG et AGD des territoires nouvellement éligibles à l'IEJ (Alsace, Bourgogne et Lorraine) ont connu les mêmes problématiques couplées à la nécessaire adaptation aux règles spécifiques tant pour les gestionnaires que pour les porteurs de projets.

- D'orientations nationales qui, au-delà des changements de compétences, ont pu capter des projets initialement visés par le FSE

À titre d'exemple, le programme d'investissement dans les compétences et ses différentes déclinaisons thématiques et régionales ont pu entraîner un déplacement des interventions du FSE vers d'autres publics ou d'autres actions.

3.3 Une très grande concentration thématique du FSE qui se traduit par une concentration sur les natures d'opérations soutenues mais également sur les typologies d'opérateurs bénéficiaires

Un des principes de la programmation 2014-2020 repose sur la **concentration thématique**. Ainsi, chaque programme opérationnel doit concentrer ses interventions FSE sur un maximum de cinq priorités d'investissement au choix parmi les 15 retenues par la France dans le cadre des objectifs thématiques relatifs à l'emploi (objectif thématique 8), à l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté (objectif thématique 9), à la formation tout au long de la vie (objectif thématique 10) et à la capacité administrative (objectif thématique 11).

En outre, la thématique 9 relative à l'inclusion sociale doit représenter au moins 20% de l'enveloppe nationale de FSE.

Sur les 15 priorités d'investissement (PI) ouvertes en France (cf. analyse détaillée ci-après en partie 3.3.2), les PI 9.i *Inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi* et PI 8.ii *Intégration durable sur le marché du travail des jeunes* sont celles qui concentrent la très grande majorité des crédits (respectivement 30 et 23% des crédits) mais aussi des participants (respectivement 50 et 15% des participants).

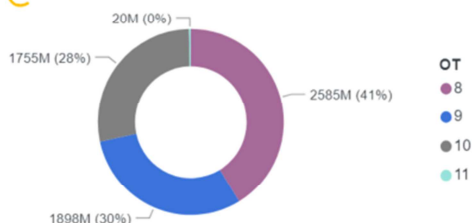
3.3.1 Une programmation qui est pour moitié portée par l'OT 8

Bien que la programmation avance sur l'ensemble des objectifs thématiques (OT), les montants UE programmés (tous type de PO confondus, Métropole et RUP) se répartissent différemment entre trois principaux OT :

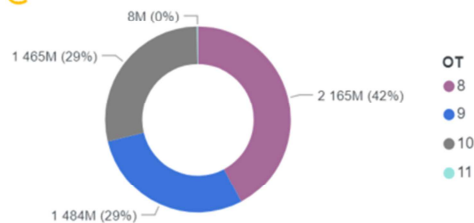
- **OT 8**-Emploi durable en faveur des demandeurs d'emplois et inactifs (2,2 milliards d'€ programmés, soit : **42% des crédits UE programmés en 2019**) ;
- **OT 9**-Inclusion sociale en faveur des plus démunis (1,5 milliard d'€ programmés, soit **29% du total**, un taux supérieur au 20% minima de l'enveloppe FSE recommandés pour l'OT 9). On note par ailleurs, qu'il concentre à lui seul 60% des opérations et la moitié des participants.
- **L'OT 10** en faveur de l'Education-formation (qui représente, quant à lui, une enveloppe programmée à hauteur de près de 1,4 milliard d'€, soit : **29% du total**) ;
- **L'OT 11** pour le renforcement des capacités administratives est doté d'une enveloppe plus restreinte à hauteur de 8 millions d'€ (**0,17% du total**), sachant qu'il cible spécifiquement les RUP.

OT 8	Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
OT 9	Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
OT 10	Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
OT 11	Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et l'efficacité de l'administration publique

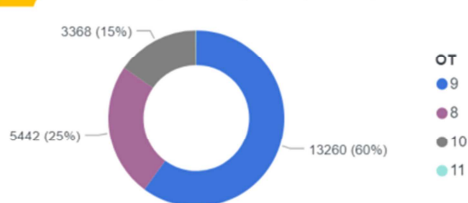
€ **Montant UE Maquette par OT (hors AT)**



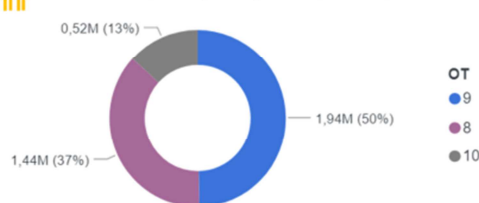
€ **Montant UE Programmé par OT (hors AT)**



Nombre d'opérations par OT (hors AT)



Nombre de participants par OT (hors AT)



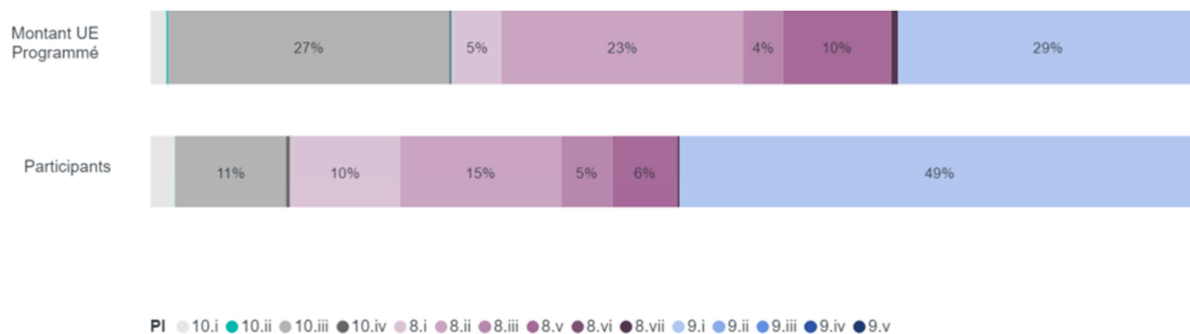
3.3.2 Une concentration très forte de l'intervention du FSE sur quelques thématiques

Une forte concentration de la programmation sur 3 PI (PI 9.i, 10.iii et 8.ii)

Tous PO confondus (Métropole et DOM), on note une **hyper-concentration des crédits sur quelques priorités d'investissement (PI)**. Ainsi, 3 PI, rattachées aux 3 principaux OT que sont l'Inclusion sociale (OT 9), l'Education-formation (OT 10) et l'Emploi durable (OT 8) représentent à elles seules 79% des crédits UE programmés, 82% des opérations et 75% des participants. Il s'agit des PI :

- 9.i pour l'inclusion active et l'égalité des chances (1,46 milliards d'€ de montant programmé UE ; 59% des opérations et 49% des participants) ;
- 10.iii pour la meilleure égalité d'accès à l'apprentissage, la mise à niveau des savoirs, des compétences et des aptitudes, ... (1,37 milliards d'€ de montant programmé UE ; 13% des opérations et 11% des participants) ;
- 8.ii pour l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes (1,12 milliards d'€ de montant programmé UE ; 10% des opérations et 15% des participants).

Répartition des Montants UE progr. et des participants par PI



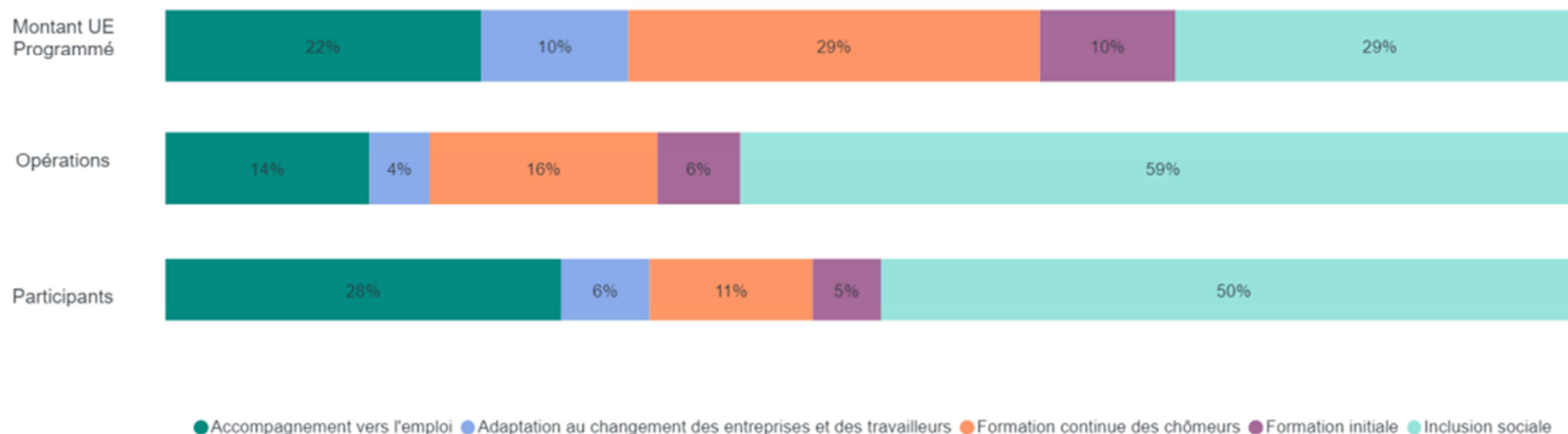
OT 8	Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
OT 9	Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
OT 10	Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
OT 11	Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et l'efficacité de l'administration publique

PI	Libellé PI	Montant UE maqueté (€)	Montant UE Programmé (€)	Part Montant UE Progr (%)	Taux progr UE (%)	Taux certif UE (%)	Taux paiement UE (%)	Nombre d'opérations	Part opé (%)	Nombre de participants	Part part. (%)
9.i	L'inclusion active, y compris en vue de promou...	1 840 927 517	1 463 336 899	29%	79,5	35,2	32,0	13078	59%	1928538	49%
10.iii	La meilleure égalité d'accès à l'apprentissage t...	1 584 209 343	1 369 286 821	27%	86,4	26,9	17,7	2836	13%	410895	11%
8.ii	L'intégration durable sur le marché du travail de...	1 138 003 173	1 177 615 180	23%	103,5	43,7	41,5	2119	10%	596629	15%
8.v	L'adaptation au changement des travailleurs, d...	751 343 906	524 163 641	10%	69,8	23,3	24,8	904	4%	241586	6%
8.i	L'accès à l'emploi pour les demandeurs ...	361 679 125	236 029 840	5%	65,3	17,0	11,1	934	4%	408603	10%
8.iii	L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la cré...	267 363 994	191 923 580	4%	71,8	31,6	27,9	1329	6%	189774	5%
10.i	La réduction et la prévention du décrochage sc...	120 805 004	78 696 386	2%	65,1	17,3	12,2	444	2%	90783	2%
8.vii	La modernisation des institutions du marché du...	47 913 990	32 332 423	1%	67,5	15,5	12,9	135	1%	7907	0%
10.iv	L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducat...	34 176 871	8 887 710	0%	26,0	15,6	14,9	56	0%	14078	0%
10.ii	L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de ...	15 500 000	7 740 119	0%	49,9	5,0	4,7	32	0%	1779	0%
9.ii	L'intégration socio-économique des communau...	8 234 226	7 737 016	0%	94,0	20,5	20,5	15	0%	3877	0%
11.ii	Le renforcement des capacités de l'ensemble d...	13 879 206	6 636 798	0%	47,8	10,7	11,0	19	0%		
9.v	La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'in...	23 973 927	6 402 809	0%	26,7	12,7	10,8	120	1%	1216	0%
9.iii	La lutte contre toutes les formes de discriminati...	7 730 000	3 628 074	0%	46,9	6,8	6,7	40	0%	5103	0%
8.vi	Le vieillissement actif et en bonne santé	18 212 150	2 823 087	0%	15,5	6,1	5,9	21	0%	61	0%
9.iv	L'amélioration de l'accès à des services aborda...	16 721 780	2 424 119	0%	14,5	4,8	1,6	7	0%	639	0%
11.i	Les investissements dans les capacités instituti...	6 326 114	1 853 987	0%	29,3			1	0%		
Total		6 257 000 326	5 121 518 491	100%	81,9	30,9	26,8	22090	100%	3901468	100%

Une analyse plus fine, tous PO confondus montre que les crédits programmés sont ventilés de façon assez équilibrée entre 3 thématiques d'accompagnement du FSE-IEJ en France : l'Inclusion sociale (29% de l'enveloppe programmée) ; la Formation continue des chômeurs (29% de l'enveloppe programmée) ; et l'Accompagnement vers l'emploi (22% de l'enveloppe programmée)²². Le thème de l'inclusion sociale concentre néanmoins une forte part à la fois des opérations (près de 69%) et des participants (50%).

Thèmes d'accompagnement	Montant UE maqueté (€)	€	Part Montant UE Progr (%)	Taux progr UE (%)	Taux certif UE (%)	Taux paiement UE (%)	📁	Part opé (%)	👤	Part part. (%)
		Montant UE Programmé (€)					Nombre d'opérations		Nombre de participants	
Formation continue des chômeurs	1 645 965 067	1 482 860 940	29%	90,1	26,2	17,0	3542	16%	447703	11%
Inclusion sociale	1 856 891 743	1 474 701 990	29%	79,4	35,0	31,9	13133	59%	1937518	50%
Accompagnement vers l'emploi	1 359 768 698	1 138 756 990	22%	83,7	36,2	35,0	3174	14%	1086836	28%
Adaptation au changement des entreprises et des travailleurs	778 277 836	529 410 847	10%	68,0	22,8	24,1	932	4%	242286	6%
Formation initiale	595 891 662	487 296 939	10%	81,8	30,9	23,7	1289	6%	187125	5%
Renforcement des capacités institutionnelles	20 205 320	8 490 784	0%	42,0	7,4	7,6	20	0%		
Total	6 257 000 326	5 121 518 491	100%	81,9	30,9	26,8	22090	100%	3901468	100%

Répartition des Montants UE progr. et des participants par Thématiques d'accompagnement



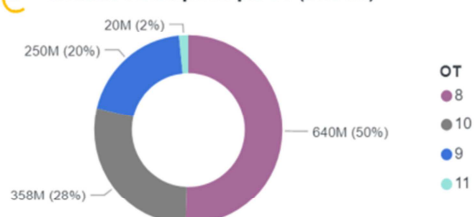
²² Cf. nomenclature en annexe

Zoom sur les régions ultrapériphériques (RUP)

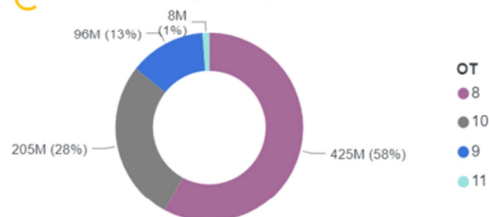
Dans les régions ultrapériphériques, la maquette et les crédits programmés se répartissent majoritairement sur les OT 8-Emploi durable et 10-Education formation.

OT 8	Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
OT 9	Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
OT 10	Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
OT 11	Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et l'efficacité de l'administration publique

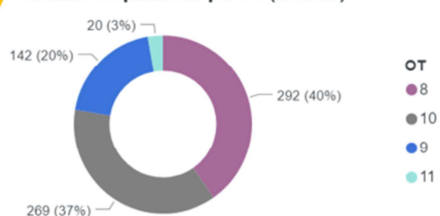
€ **Montant UE Maquette par OT (hors AT)**



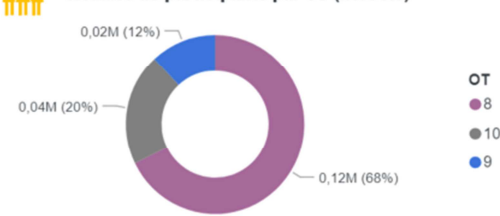
€ **Montant UE Programmé par OT (hors AT)**



Nombre d'opérations par OT (hors AT)



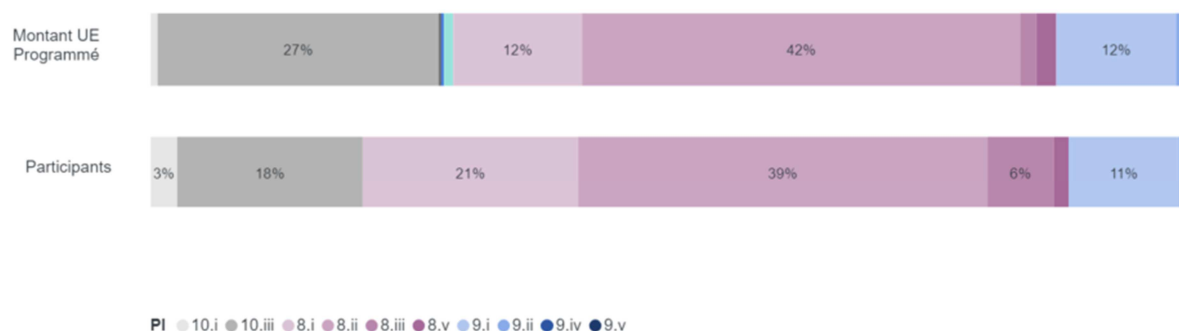
Nombre de participants par OT (hors AT)



A un niveau plus détaillé, dans les RUP, 2 PI ciblant les jeunes et les personnes en besoin de formation se démarquent :

- la PI 8.ii- *Emploi des jeunes* (42 % des crédits programmés UE dans les RUP) ;
- et la PI 10.iii- *Apprentissage, formation* (27% des crédits UE programmés dans les RUP).

Répartition des Montants UE progr. et des participants par PI



- OT 8 Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
- OT 9 Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
- OT 10 Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie
- OT 11 Renforcer les capacités institutionnelles des autorités publiques et des parties intéressées et l'efficacité de l'administration publique

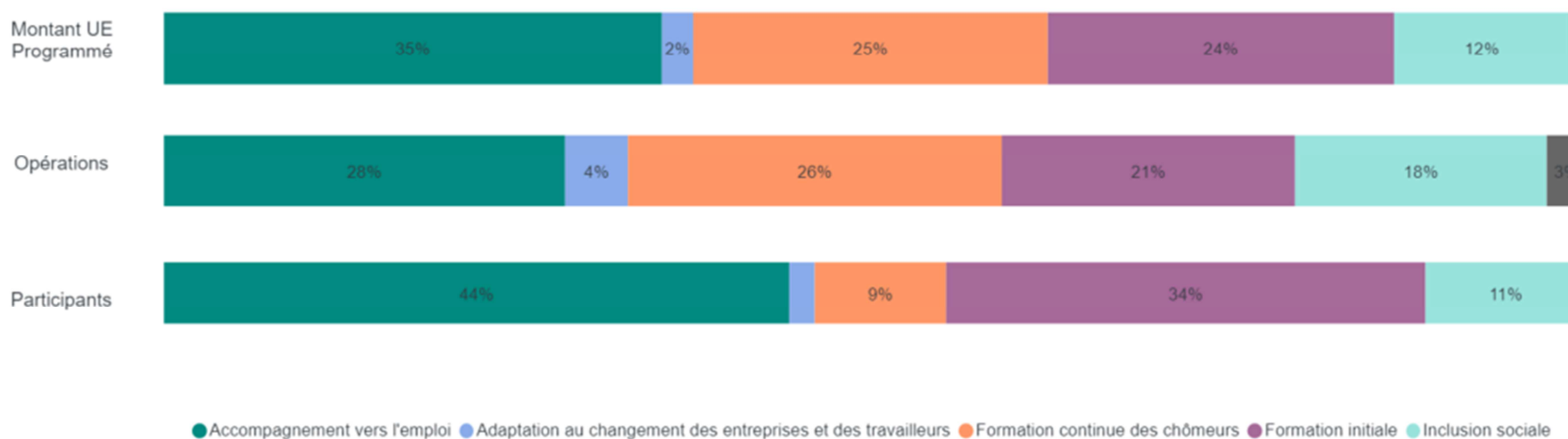
PI	Libellé PI	€		Part Montant UE Progr (%)	Taux progr UE (%)	Taux certif UE (%)	Taux paiement UE (%)	Nombre d'opérations	Part opé (%)	Nombre de participants	Part part. (%)
		Montant UE maquetté (€)	Montant UE Programmé (€)								
☐ 8.ii	L'intégration durable sur le marché du travail de...	382 857 775	308 674 013	42%	80,6	35,4	34,1	160	22%	67962	39%
☐ 10.iii	La meilleure égalité d'accès à l'apprentissage t...	324 212 593	197 885 262	27%	61,0	22,6	13,2	246	34%	30805	18%
☐ 8.i	L'accès à l'emploi pour les demandeurs ...	147 097 300	90 628 265	12%	61,6	11,0	11,7	52	7%	35772	21%
☐ 9.i	L'inclusion active, y compris en vue de promou...	215 543 824	84 388 934	12%	39,2	5,2	5,9	120	17%	18326	11%
☐ 8.v	L'adaptation au changement des travailleurs, d...	73 262 245	13 785 549	2%	18,8	5,1	5,9	25	3%	2468	1%
☐ 8.iii	L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la cré...	26 481 488	11 423 321	2%	43,1	19,0	21,8	55	8%	11047	6%
☐ 11.ii	Le renforcement des capacités de l'ensemble d...	13 879 206	6 636 798	1%	47,8	10,7	11,0	19	3%		
☐ 9.ii	L'intégration socio-économique des communau...	4 652 226	6 211 184	1%	133,5	34,5	34,5	8	1%	1236	1%
☐ 10.i	La réduction et la prévention du décrochage sc...	19 535 689	5 030 369	1%	25,7	7,3	9,5	21	3%	4432	3%
☐ 9.v	La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'in...	13 062 856	3 081 901	0%	23,6	13,0	11,1	7	1%	412	0%
☐ 9.iv	L'amélioration de l'accès à des services aborda...	16 721 780	2 424 119	0%	14,5	4,8	1,6	7	1%	639	0%
☐ 11.i	Les investissements dans les capacités instituti...	6 326 114	1 853 987	0%	29,3			1	0%		
☐ 10.iv	L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducat...	14 057 130	1 702 125	0%	12,1	7,4	5,5	2	0%		
☐ 8.vi	Le vieillissement actif et en bonne santé	7 826 000									
☐ 8.vii	La modernisation des institutions du marché du...	2 211 890									
Total		1 267 728 116	733 725 827	100%	57,9	20,0	17,4	723	100%	173099	100%

Une forte concentration sur la formation continue et l'accompagnement vers l'emploi

A un niveau d'analyse encore plus fin, dans les RUP, ce sont les thématiques Accompagnement vers l'emploi, Formation continue et Formation initiale qui cristallisent la plus forte mobilisation : elles représentent à elles trois 84% des crédits programmés et l'essentiel des opérations et des participants.

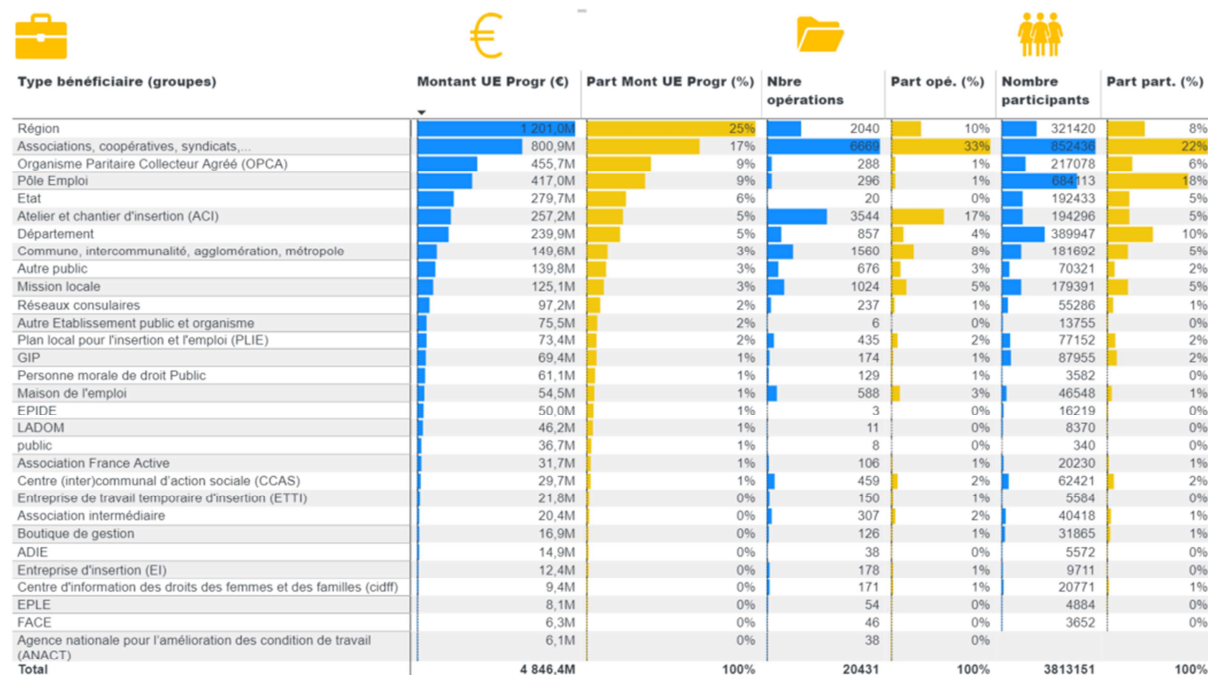
Thèmes d'accompagnement	Montant UE maqueté (€)	€	Part Montant UE Progr (%)	Taux progr UE (%)	Taux certif UE (%)	Taux paiement UE (%)	📁	Part opé (%)	👤	Part part. (%)
		Montant UE Programmé (€)					Nombre d'opérations		Nombre de participants	
Accompagnement vers l'emploi	363 417 170	256 947 506	35%	70,7	25,8	27,5	204	28%	76125	44%
Formation continue des chômeurs	286 251 564	182 911 269	25%	63,9	19,8	8,6	190	26%	15977	9%
Formation initiale	287 847 987	178 566 481	24%	62,0	29,0	26,3	149	21%	58328	34%
Inclusion sociale	220 196 050	90 600 118	12%	41,1	5,8	6,5	128	18%	19562	11%
Adaptation au changement des entreprises et des travailleurs	89 810 025	16 209 668	2%	18,0	5,1	5,1	32	4%	3107	2%
Renforcement des capacités institutionnelles	20 205 320	8 490 784	1%	42,0	7,4	7,6	20	3%		
Total	1 267 728 116	733 725 827	100%	57,9	20,0	17,4	723	100%	173099	100%

Répartition des Montants UE progr. et des participants par Thématiques d'accompagnement



3.3.3 Une concentration également importante de l'intervention du FSE sur quelques opérateurs

L'analyse des types de bénéficiaires du FSE-IEJ souligne la volonté de sécurisation forte de l'intervention du FSE sur des opérateurs « traditionnels » et/ou en maîtrise de la programmation, aux 1ers rangs desquels (en considérant les montants programmés) : les Régions, les Associations, les OCPA, Pôle Emploi et l'Etat.

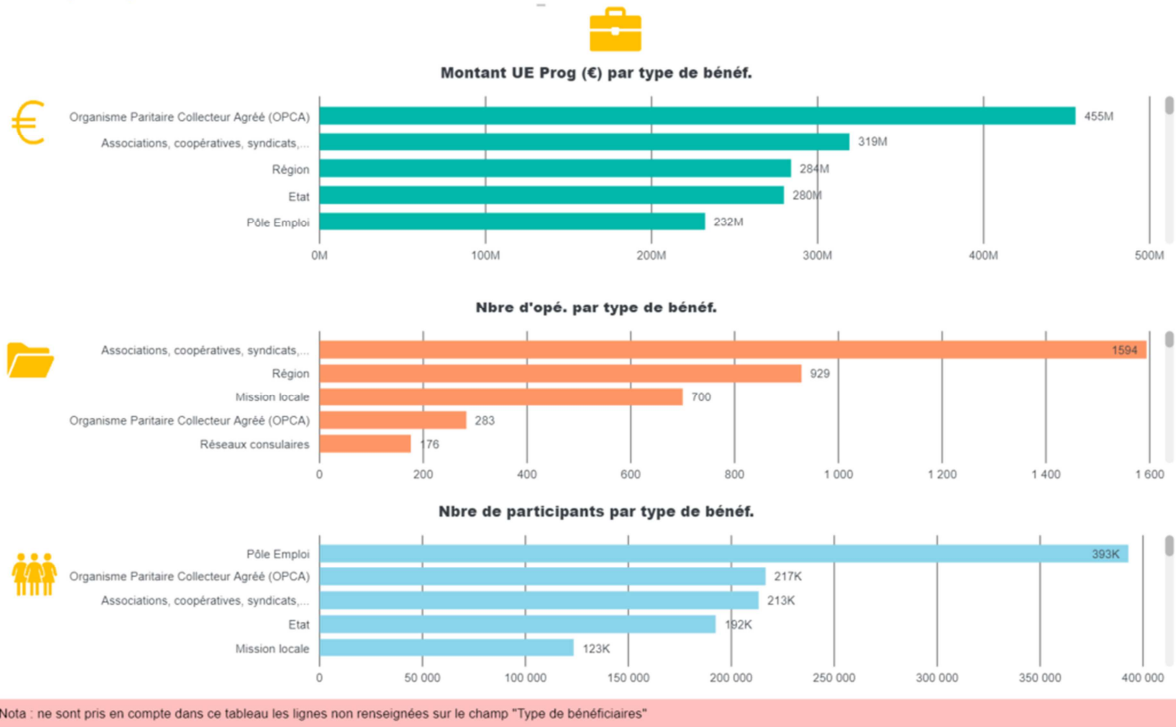


Nota : ne sont pris en compte dans ce tableau les lignes non renseignées sur le champ "Type de bénéficiaires"

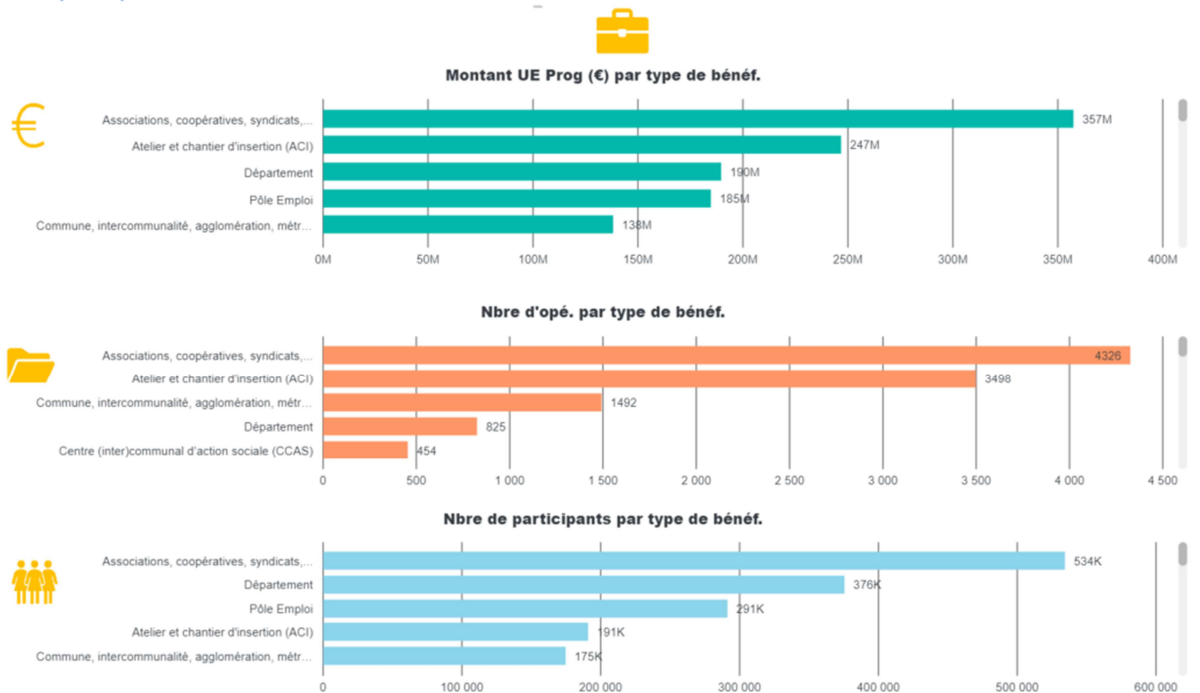
Toutefois, on observe des approches différentes selon les OT :

- Sur l'OT 8 relatif à l'Emploi durable, si Pôle emploi est bien l'acteur accompagnant le plus grand nombre de participants (près de 400 000), ce sont par contre les OPCA qui concentrent le montant programmé UE le plus élevé (à hauteur de 455 millions d'€) et les associations, coopératives et syndicats divers qui portent le plus d'opérations (près de 1600) ;
- Sur l'OT 9- Inclusion sociale, les associations, coopératives et syndicats divers qui concentrent la plus forte enveloppe (357 millions d'€), d'opérations (plus de 4300) et de participants (plus de 530 000) ;
- Sur l'OT 10-Education-formation, en cohérence avec leurs compétences et domaines d'intervention, ce sont les Régions qui mobilisent le plus de fonds (plus de 900 millions d'€), portent le plus d'opérations (près de 1100) et accompagnent le plus de participants (plus de 270 000).

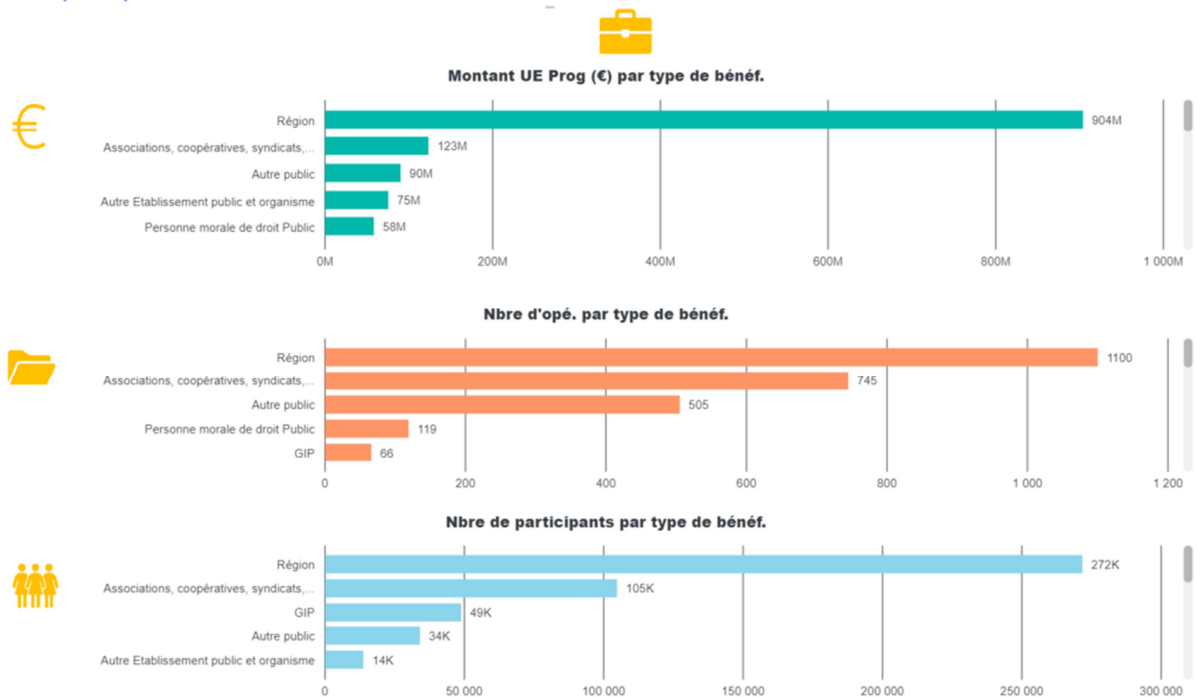
Les principaux bénéficiaires du FSE sur l'OT 8



Les principaux bénéficiaires du FSE sur l'OT 9



Les principaux bénéficiaires du FSE sur l'OT 10



3.3.4 Les natures d'opération couvertes par le FSE

Présentation de la nomenclature

Pour permettre une analyse de l'intervention du FSE-IEJ à un niveau plus fin que celui des PI et thématiques d'accompagnement, une typologie a été établie par natures d'opérations, définies sur la base des Objectifs spécifiques du PON FSE-IEJ et des PO régionaux 2014-2020 et pouvant être rattachées à des PI et OT. Au total, 30 natures d'opérations ont ainsi été définies (cf. tableau page suivante).

Approche par natures d'opération (tous PO confondus, Métropole et Dom)

En cohérence avec la stratégie du FSE, 3 natures d'opérations concentrent les plus grosses enveloppes de crédits européens (cf. tableau page suivante) :

- les opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégré pour des publics très éloignés de l'emploi (PI 9.I), portées majoritairement par les associations, les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et Pôle Emploi ;
- les opérations pour améliorer la qualification des jeunes, seniors, DE, ... et développer la formation qualifiante (PI 10.ii), portées prioritairement par les Régions ;
- les opérations de repérage et d'accompagnement spécialisé des jeunes NEET vers l'emploi, la formation ou l'apprentissage (PI 8.ii), portées en majorité par l'Etat et Pôle Emploi.

OT	Libellé OT, in extenso	PI	Libellé PI officiel, in extenso	Code	Nature d'opérations -OS
8	Promouvoir un emploi durable	8.i	↳ L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les personnes inactives, not	↳ 1	Opérations d'accompagnement des D.E ou inactifs, notamment les jeunes, les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite, et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental Opération de repérage et d'accompagnement personnalisé des jeunes NEET vers l'emploi, la formation ou l'apprentissage (IEJ) Opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de formation et de qualification Opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualification des apprentis ND Opérations de mobilisation des entreprises et PME pour l'égalité salariale Opérations d'expérimentation et d'accélération de la conception de nouveaux services, méthodes, outils, à destination des DE et des entreprises Opérations de formation des conseillers aux nouveaux services et modalités d'accompagnement Opérations d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise Opérations de mutualisation de l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise Opérations de soutien des démarches des employeurs, des branches et des territoires visant à contribuer au maintien et au développement des emplois et des compétences (gestion des mutations) Opérations de formation des salariés licenciés (dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle ou de plans de formation) Opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occupés les moins formés: moins qualifiés, femmes, seniors Opérations pour la gestion et le développement de compétences adaptées aux besoins des territoires (dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations, pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation) Opérations de gestion des âges et d'amélioration des conditions de travail des seniors en entreprise
			↳ L'intégration durable sur le marché du travail de jeunes, en particulier ceux qui ne trava	↳ 2	
			↳ L'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, notamment en matière	↳ ND	
			↳ L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	↳ 9	
			↳ La modernisation des institutions du marché du travail, telles que les services publics et p	↳ 11	
			↳ L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro,	↳ 3	
			↳ L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	↳ 4	
			↳ L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	↳ 5	
			↳ L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	↳ 6	
			↳ L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	↳ 7	
			↳ L'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs	↳ 8	
9	Promouvoir l'inclusion sociale	9.i	↳ L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation à	↳ 13	Opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés pour des publics très éloignés de l'emploi Opération de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et /ou de l'ESS Opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les parcours d'insertion Opérations de lutte contre l'illettrisme Opérations d'insertion de populations marginalisées ou isolées Opérations de lutte contre les discriminations Opération de formation -professionnalisation des métiers des services sociaux et de santé Opérations de structuration, de développement et de professionnalisation de l'ESS Opérations de mise en œuvre de stratégies de développement local menée par les acteurs locaux
			↳ L'intégration socio-économique des communautés marginalisées telles que les Roms	↳ 17	
			↳ La lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion de l'égalité des chance	↳ 18	
			↳ L'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les s	↳ 19	
			↳ La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entrep	↳ 20	
			↳ Les stratégies de développement local menées par les acteurs locaux	↳ 21	
10	Investir dans l'éducation, la fo	10.i	↳ La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la promotion de l'égalité d'accès à	↳ 22	Opérations de prévention du décrochage scolaire à destination des jeunes de moins de 25 ans Opérations pour l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur, y compris des plus défavorisés Opérations d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et de formation Opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des seniors, des demandeurs d'emplois ou des actifs et développer la formation qualifiante Opérations pour des actions innovantes en faveur de l'accès à l'orientation en amont des systèmes de formation Opérations pour l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur, y compris des plus défavorisés Opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de formation et de qualification Opérations d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et de formation Opérations d'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés Opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des seniors, des demandeurs d'emplois ou des actifs et développer la formation qualifiante Opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualification des apprentis
			↳ L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équ	↳ 23	
			↳ L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du tr	↳ 25	
			↳ L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du tr	↳ 27	
			↳ L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du tr	↳ 29	
			↳ La meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégo	↳ 24	
			↳ La meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégo	↳ 25	
↳ La meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégo	↳ 26				
11	Renforcer les capacités institu	11.i	↳ Les investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administra	↳ 30	Opérations de formation-professionnalisation des agents et acteurs locaux Opérations de formation-professionnalisation des agents et acteurs locaux
			↳ Le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes qui mettent en œuvre	↳ 30	

Code NOP	Nature d'opération	€					
		Montant UE Programmé (€)	Part Mont UE Progr (%)	Nombre d'opérations	Part opé (%)	Nombre de participants	Part part. (%)
13	Opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés pour des publics très éloign...	1 242 173 011	24%	10900	49%	1854332	48%
27	Opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des seniors, des demandeurs d'emplois ou des...	1 070 555 476	21%	2018	9%	304035	8%
2	Opération de repérage et d'accompagnement personnalisé des jeunes NEET vers l'emploi, la formati...	672 068 338	13%	656	3%	479336	12%
28	Opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualification des apprentis	396 453 676	8%	803	4%	94257	2%
24	Opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de formation et de qualification	339 171 538	7%	1253	6%	128748	3%
1	Opérations d'accompagnement des D.E ou inactifs, notamment les jeunes, les moins qualifiés, les se...	236 029 840	5%	934	4%	408603	10%
6	Opérations de formation des salariés licenciés (dans le cadre du contrat de sécurisation professionne...	216 778 459	4%	49	0%	126398	3%
7	Opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occupés les moins formés: moins qu...	215 925 495	4%	263	1%	103417	3%
3	Opérations d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise	162 331 537	3%	1278	6%	189774	5%
15	Opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les parcours d'insertion	121 872 395	2%	1302	6%	53631	1%
14	Opération de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et /ou de l'ESS	99 291 494	2%	876	4%	20575	1%
22	Opérations de prévention du décrochage scolaire à destination des jeunes de moins de 25 ans	78 696 386	2%	444	2%	90783	2%
5	Opérations de soutien des démarches des employeurs, des branches et des territoires visant à contri...	78 375 744	2%	461	2%	9724	0%
25	Opérations d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et de formation	70 454 324	1%	262	1%	12954	0%
11	Opérations d'expérimentation et d'accélération de la conception de nouveaux services, méthodes, ou...	31 770 851	1%	127	1%	7760	0%
4	Opérations de mutualisation de l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise	29 592 043	1%	51	0%		
23	Opérations pour l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur, y compris des plus défavorisés	12 146 877	0%	42	0%	2085	0%
9	Opérations de mobilisation des entreprises et PME pour l'égalité salariale	10 515 402	0%	116	1%	771	0%
30	Opérations de formation-professionnalisation des agents et acteurs locaux	8 490 784	0%	20	0%		
17	Opérations d'insertion de populations marginalisées ou isolées	7 737 016	0%	15	0%	3877	0%
20	Opérations de structuration, de développement et de professionnalisation de l'ESS	6 402 809	0%	120	1%	1216	0%
18	Opérations de lutte contre les discriminations	3 628 074	0%	40	0%	5103	0%
10	Opérations de gestion des âges et d'amélioration des conditions de travail des seniors en entreprise	2 823 087	0%	21	0%	61	0%
8	Opérations pour la gestion et le développement de compétences adaptées aux besoins des territoires...	2 568 541	0%	15	0%	1276	0%
26	Opérations d'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés	2 563 520	0%	8	0%		
19	Opération de formation -professionnalisation des métiers des services sociaux et de santé	2 424 119	0%	7	0%	639	0%
12	Opérations de formation des conseillers aux nouveaux services et modalités d'accompagnement	561 571	0%	8	0%	147	0%
29	Opérations pour des actions innovantes en faveur de l'accès à l'orientation en amont des systèmes d...	116 081	0%	1	0%	1966	0%

Zoom sur les régions ultrapériphériques (RUP)

Dans les RUP, les opérations qui concentrent les plus gros volumes de crédits programmés sont toutes deux rattachées à la PI 8.ii :

- opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualification des apprentis, portées majoritairement par les réseaux consulaires et les Régions;
- et opérations de repérage et d'accompagnement spécialisé des jeunes NEET vers l'emploi, la formation ou l'apprentissage, portées en majorité par l'Etat et l'ADOM (Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité)

Code NOP	Nature d'opération	€					
		Montant UE Programmé (€)	Part Mont UE Progr (%)	Nombre d'opérations	Part opé (%)	Nombre de participants	Part part. (%)
28	Opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualification des apprentis	173 355 501	24%	25	17%	53590	31%
2	Opération de repérage et d'accompagnement personnalisé des jeunes NEET vers l'emploi, la formati...	151 814 019	21%	90	2%	28894	17%
1	Opérations d'accompagnement des D.E ou inactifs, notamment les jeunes, les moins qualifiés, les se...	90 528 265	12%	52	7%	35772	21%
13	Opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés pour des publics très éloign...	35 548 933	11%	117	16%	18326	11%
27	Opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des séniors, des demandeurs d'emploi ou des...	31 927 034	11%	155	21%	4979	3%
24	Opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de formation et de qualification	24 246 013	9%	27	4%	10658	6%
25	Opérations d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et de formation	36 738 222	5%	8	1%	340	0%
3	Opérations d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise	11 423 321	2%	55	8%	11047	6%
30	Opérations de formation-professionnalisation des agents et acteurs locaux	8 490 784	1%	20	3%		
7	Opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occupés les moins formés: moins qu...	7 918 638	1%	4	1%	717	0%
17	Opérations d'insertion de populations marginalisées ou isolées	6 211 184	1%	8	1%	1236	1%
22	Opérations de prévention du décrochage scolaire à destination des jeunes de moins de 25 ans	5 030 369	1%	21	3%	4432	3%
5	Opérations de soutien des démarches des employeurs, des branches et des territoires visant à contri...	3 363 232	0%	8	1%	413	0%
20	Opérations de structuration, de développement et de professionnalisation de l'ESS	3 081 901	0%	7	1%	412	0%
19	Opération de formation -professionnalisation des métiers des services sociaux et de santé	2 424 119	0%	7	1%	639	0%
8	Opérations pour la gestion et le développement de compétences adaptées aux besoins des territoires...	2 225 207	0%	12	2%	1276	1%
14	Opération de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et /ou de l'ESS	840 001	0%	3	0%		
6	Opérations de formation des salariés licenciés (dans le cadre du contrat de sécurisation professionne...	278 473	0%	1	0%	62	0%
23	Opérations pour l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur, y compris des plus défavorisés	180 603	0%	3	0%	306	0%

4. Les publics touchés par le FSE en France

4.1 Les publics visés par le FSE

Les publics cibles du FSE et de l'IEJ sur la période 2014-2020 recoupent trois grandes catégories :

1. **Les personnes en situation, ou menacées de pauvreté**, dont les allocataires de minimas sociaux et les inactifs, que l'on retrouve principalement dans le cadre de l'axe 3 du POn FSE ;
2. **Les demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification**, ciblés notamment par les volets « formation professionnelle » des PO régionaux, dont les licenciés économiques, eux visés par l'axe 2 du POn FSE ;
3. **Les NEETs** (jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation) de moins de 26 ans, dans le cadre de l'IEJ. Ils comprennent aussi bien les jeunes chômeurs indemnisés (qui peuvent être diplômés) que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le Service Public de l'Emploi (SPE)²³.

Ces grandes catégories se subdivisent en groupes cibles plus restreints, variant selon les **thématiques** :

Tableau 9 –Récapitulatif des publics cibles en fonction des thématiques d'actions cofinancées.

Thématiques d'action	Publics cibles
Accompagnement vers l'emploi	<ul style="list-style-type: none">o Demandeurs d'emploi, avec une priorité pour les publics en difficulté (chômeurs longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, faible niveau de qualification, jeunes, seniors, femmes, travailleurs handicapés, etc.) ;o Demandeurs d'emploi créant ou reprenant une activité ;o Inactifs, notamment peu qualifiés ;o Jeunes NEET.
Adaptation au changement des entreprises et des travailleurs	<ul style="list-style-type: none">o Salariés, notamment fragilisés : bas niveaux de qualification, en risque de rupture professionnelle, seniors, femmes, travailleurs handicapés, etc.
Formation continue des chômeurs	<ul style="list-style-type: none">o Demandeurs d'emploi, essentiellement peu qualifiés et en difficultés d'insertion ;o Jeunes NEET.
Formation initiale	<ul style="list-style-type: none">o Jeunes NEET ;o Jeunes décrocheurs ou en risque de décrochage scolaire ;o Etudiants défavorisés.
Inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none">o Personnes en situation, ou menacées de pauvreté, en âge d'intégrer mais éloignées du marché du travail ;o Bénéficiaires des minimas sociaux ;o Publics victimes de discrimination.
Renforcement des capacités institutionnelles	<ul style="list-style-type: none">o Agents contribuant au service public ;o Collectivités.

²³ Accord de Partenariat – Objectif thématique 8 « Emploi ».

4.2 Un FSE qui touche bien ses cibles prioritaires en termes de publics accompagnés

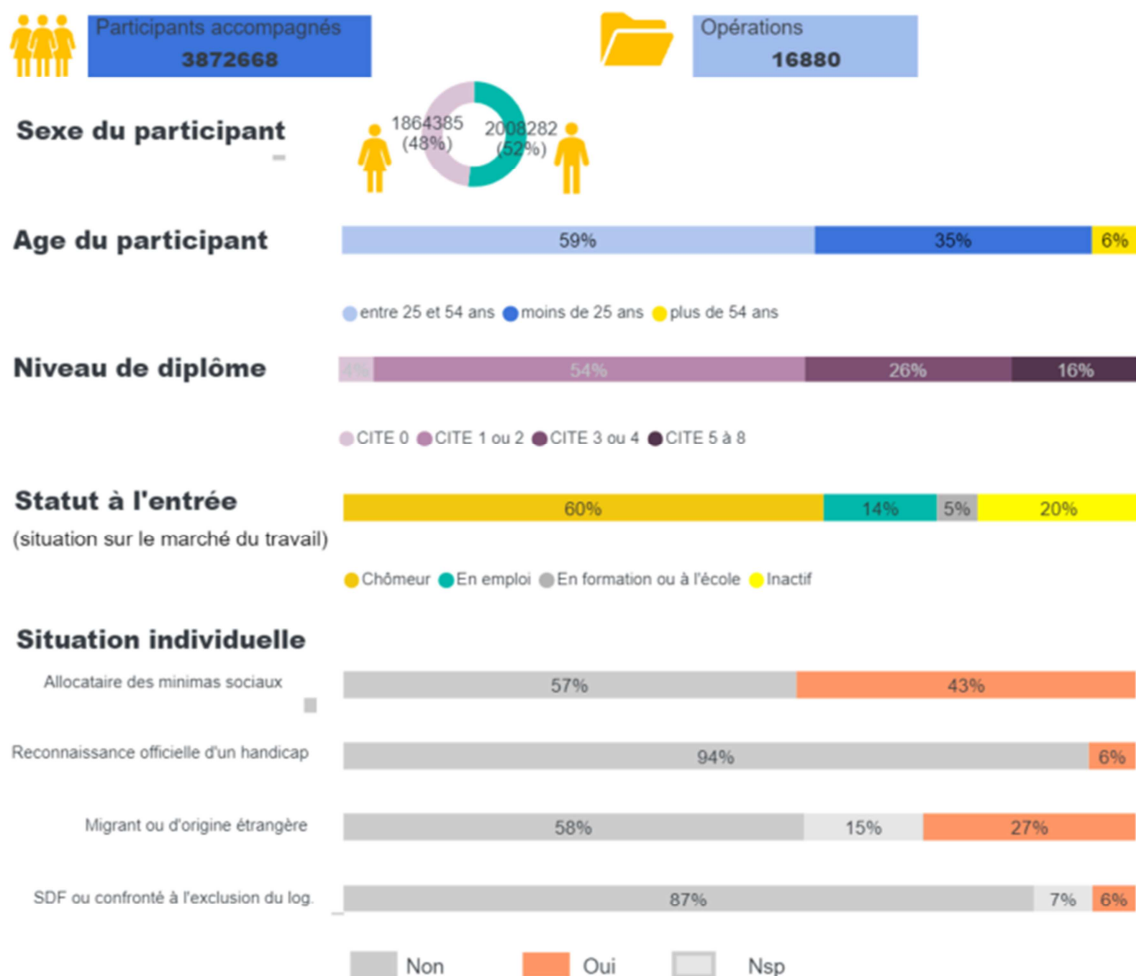
Les profils de participants accompagnés à l'entrée : tableau général pour l'ensemble du FSE-IEJ

Nota : dans cette partie, ne sont considérées que les opérations avec des participants et pour lesquelles les données « participants » sont valides à l'entrée.

Le FSE-IEJ permet d'accompagner 3 872 668 participants, dont 52% d'hommes et 48% de femmes, à travers 16 880 opérations distinctes.

Conformément aux cibles établies, ces participants sont :

- Pour une forte part d'entre eux des personnes en situation de pauvreté, bénéficiaires de minimas sociaux (1,6M, soit : 43% du total) ;
- Des demandeurs d'emploi (2,3 M, soit : 60% d'entre eux) ou personnes de faible niveau de qualification (58% du total des participants n'ont pas suivi d'enseignement secondaire : niveau de diplôme CITE O, 1 ou 2) ;
- Des jeunes (35% ont moins de 25 ans).



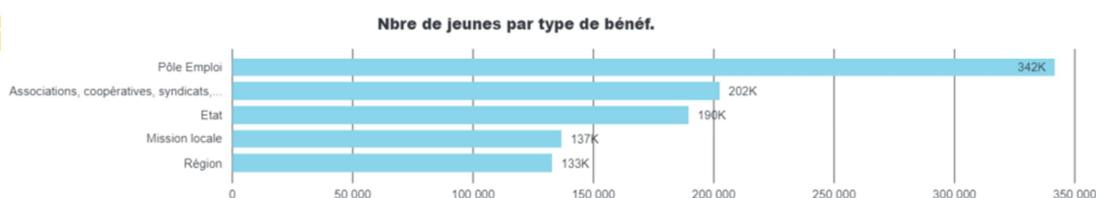
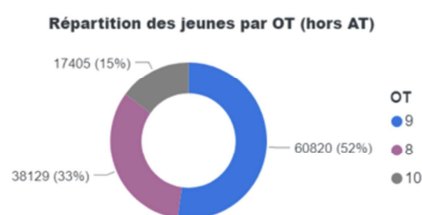
4.3 Zoom sur le public jeunes

Plus d'un tiers des participants ont moins de 25 ans

Près de 1,3 million de participants de moins de 25 ans (soit : 34,8% du total des participants à l'entrée) bénéficient de l'intervention du FSE-IEJ 2014-2020 en France (Métropole + DOM), dont 45% de filles, répartis dans plus de 14 500 opérations.

40% d'entre eux sont soutenus au titre du POn FSE et 34% au titre du POn IEJ.

	Jeunes à l'entrée 1 347 129	Part sur le total des particip. (%) 34,8
	Nbre d'opé. concernées 14512	Part sur le total des opé. (%) 86,0
	Montant UE programmé 3 961,5M	Part sur le total Mont progr. (%) 96,8



Répartition par type de PO

Type de PO	Nb particip.	Répart. (%)	Part -25 ans (%)
POn FSE	533802	40%	20,1
POn IEJ	451870	34%	94,6
POR	271154	20%	44,6
PO Etat DOM	90303	7%	66,2
Total	1347129	100%	34,8

Des jeunes soutenus via les PI 8.ii pour l'accompagnement personnalisé des jeunes NEET et 8.i pour l'accompagnement des DE et inactifs

Tous PO confondus (Métropole et DOM), les jeunes sont prioritairement soutenus via 2 PI :

- La PI 8.ii pour l'accompagnement des jeunes NEET** (portée par le POn IEJ, les PO régionaux et les PO Etat Dom) permet de soutenir près de 560 000 participants de moins de 25 ans (soit 41% du total) à travers :
 - des opérations de repérage et d'accompagnement personnalisé vers l'emploi, la formation ou l'apprentissage, portées en priorité par l'Etat et Pôle Emploi... (Exemple : « Garantie Jeunes » ou « Accompagnement des jeunes NEET dans un parcours "priorité à l'autonomie" par l'emploi et la formation ») ;
 - des opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualification des apprentis, portées en priorité par les acteurs associatifs (ex : « Atelier préparatoire et certifiant aux métiers industriels du secteur agro-alimentaire (IFI03) »...);
 - et des opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de formation ou de qualification, portées en priorité par les Régions, les réseaux consulaires... (ex : « Accompagnement en SIAE -Structures d'Insertion par l'Activité Economique- des jeunes vers l'emploi »).

- La 8.i pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi et inactifs** (portée par le POn FSE et les PO Etat Dom) permet de soutenir plus 300 000 participants de moins de 25 ans (soit : 22% du total) à travers des opérations d'accompagnement des DE ou inactifs, notamment les jeunes, portées en priorité par Pôle Emploi, et dans une moindre mesure par les Missions locales (ex : Accompagnement au déploiement des emplois d'avenir et au suivi du jeune recruté »).

PI	Libellé PI	Nb particip.	Répart. (%)	Part -25 ans (%)
8.ii	L'intégration durable sur le marché du travail des jeun...	558529	41%	94,3
8.i	L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'empl...	302472	22%	74,2
9.i	L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'ég...	183619	14%	9,5
10.iii	La meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au l...	160868	12%	40,3
10.i	La réduction et la prévention du décrochage scolaire e...	89302	7%	99,1
8.iii	L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d...	17809	1%	9,6
8.v	L'adaptation au changement des travailleurs, des entr...	15314	1%	6,4
10.iv	L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et ...	11609	1%	96,0
8.vii	La modernisation des institutions du marché du travail,...	3138	0%	39,7
10.ii	L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès ...	1599	0%	93,6
9.ii	L'intégration socio-économique des communautés ma...	1365	0%	35,9
9.iii	La lutte contre toutes les formes de discrimination et la...	948	0%	18,7
9.v	La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégrati...	364	0%	30,1
9.iv	L'amélioration de l'accès à des services abordables, d...	193	0%	30,2
Total		1347129	100%	34,8

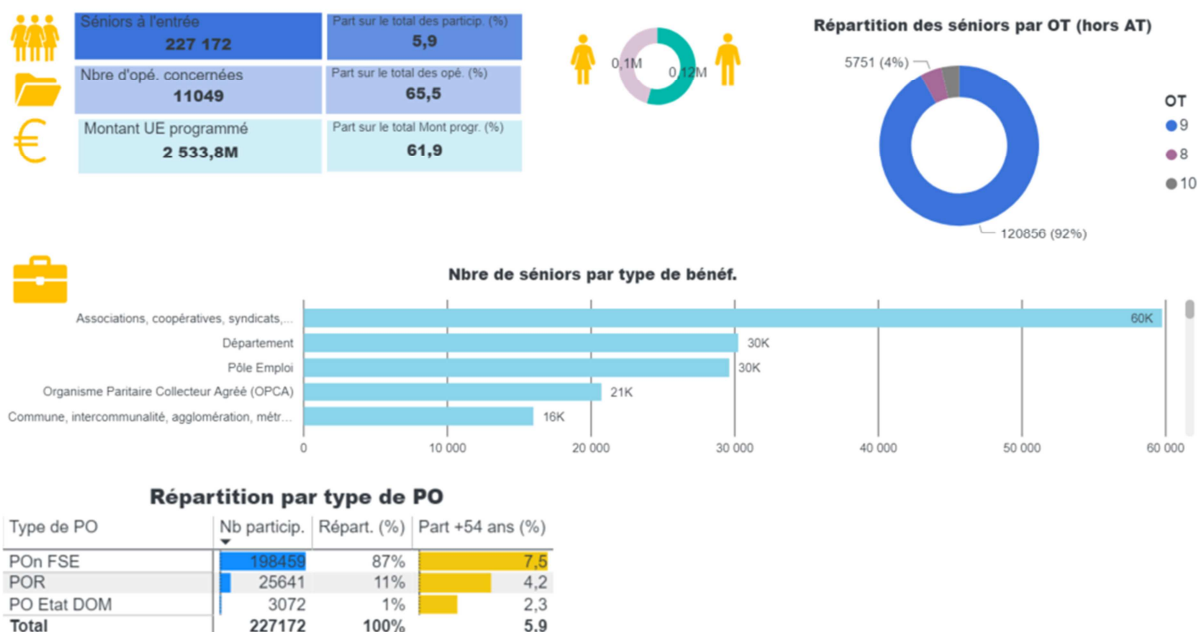
Code NOP	Nature d'opération	Nb particip.	Répart. (%)	Part -25 ans (%)
2	Opération de repérage et d'accompagnement personnalisé des jeunes NE...	451870	34%	94,6
1	Opérations d'accompagnement des D.E ou inactifs, notamment les jeunes...	302472	22%	74,2
13	Opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés ...	174557	13%	9,4
27	Opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des seniors, des de...	116984	9%	39,7
22	Opérations de prévention du décrochage scolaire à destination des jeunes...	89302	7%	99,1
28	Opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualificati...	79740	6%	87,2
24	Opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de formati...	70134	5%	55,3
3	Opérations d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise	17809	1%	9,6
25	Opérations d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'orient...	11988	1%	92,7
7	Opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occupés l...	10210	1%	10,0
15	Opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les parcou...	6280	0%	11,7
6	Opérations de formation des salariés licenciés (dans le cadre du contrat d...	4200	0%	3,3
11	Opérations d'expérimentation et d'accélération de la conception de nouve...	3136	0%	40,5
14	Opération de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et /o...	2782	0%	13,5
23	Opérations pour l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur, y co...	1889	0%	93,9
17	Opérations d'insertion de populations marginalisées ou isolées	1365	0%	35,9
18	Opérations de lutte contre les discriminations	948	0%	18,7
5	Opérations de soutien des démarches des employeurs, des branches et d...	608	0%	6,3
20	Opérations de structuration, de développement et de professionnalisation ...	364	0%	30,1
8	Opérations pour la gestion et le développement de compétences adaptées...	240	0%	18,8
19	Opération de formation -professionnalisation des métiers des services soci...	193	0%	30,2
9	Opérations de mobilisation des entreprises et PME pour l'égalité salariale	56	0%	7,3
12	Opérations de formation des conseillers aux nouveaux services et modalit...	2	0%	1,4
Total		1347129	100%	34,8

4.4 Zoom sur le public senior

Moins de 250 000 participants de plus de 54 ans

Moins de 250 000 participants de plus de 54 ans (soit : à peine 6% du total des participants à l'entrée) bénéficient de l'intervention du FSE-IEJ 2014-2020 en France (Métropole + DOM), dont 46% de femmes, répartis dans près de 11 000 opérations. Près de 90% d'entre eux sont soutenus au titre du POn FSE et 11% au titre des POR.

Ils sont quasi-exclusivement soutenus via l'OT-9 inclusion sociale (92%), sur des opérations portées par des opérateurs locaux (associations, Départements, EPCI, ...), mais aussi par Pôle Emploi et des OPCA.



Des séniors soutenus via la PI 9.i pour l'inclusion active et, dans une moindre mesure via la 8.v pour l'adaptation au changement des travailleurs

Tous PO confondus, les séniors sont prioritairement soutenus via une PI 9.i pour l'inclusion active portée par le POn FSE. On compte près de 165 000 participants de plus de 54 ans (soit 72% du total) à travers :

- des opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés pour des publics très éloignés de l'emploi, portées en priorité par des associations, par les Départements ou Pôle Emploi (exemple : « Accompagnement à la levée de freins périphériques»);
- des opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les parcours d'insertion, portées en priorité par les associations, mais aussi les collectivités locales et les ACI,... (exemple : « Accompagnement socio-professionnel et encadrement technique»);
- des opérations de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et ou de l'ESS, portées en priorité par les Départements et les Maisons de l'emploi (exemple : « Coordination des acteurs de l'emploi et animation... »).

Dans une moindre mesure, la PI 8.v pour l'adaptation au changement des travailleurs permet de soutenir près de 25 000 participants de plus de 54 ans (soit plus de 11% du total) à travers notamment :

- des opérations de formation des salariés licenciés (dans le cadre des contrats de sécurisation professionnelle ou de plans de formation), portées essentiellement par des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés -OPCA- (exemple : Accès à une formation pour les licenciés économiques des secteurs des transports : le Contrat de Sécurisation professionnelle) ;
- des opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occupés les moins formés, portées en priorité par les OPCA (exemple : « Accompagner le développement des compétences des salariés de la Métallurgie dans un contexte de modernisation de l'outil industriel, de mutations »)...

PI	Libellé PI	Nb particip.	Répart. (%)	Part +54 ans
☐ 9.i	L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité...	164648	72%	9
☐ 8.v	L'adaptation au changement des travailleurs, des entrepris...	24499	11%	10
☐ 10.iii	La meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long ...	15201	7%	4
☐ 8.iii	L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entr...	12317	5%	7
☐ 8.i	L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi ...	6361	3%	2
☐ 9.ii	L'intégration socio-économique des communautés margin...	2242	1%	59
☐ 9.iii	La lutte contre toutes les formes de discrimination et la pro...	1076	0%	21
☐ 8.vii	La modernisation des institutions du marché du travail, tell...	580	0%	7
☐ 10.i	La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la ...	86	0%	0
☐ 9.v	La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration pr...	84	0%	7
☐ 10.iv	L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de fo...	24	0%	0
☐ 8.ii	L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, e...	23	0%	0
☐ 8.vi	Le vieillissement actif et en bonne santé	17	0%	28
☐ 9.iv	L'amélioration de l'accès à des services abordables, durab...	14	0%	2
Total		227172	100%	6

Code NOP	Nature d'opération	Nb particip.	Répart. (%)	Part +54 ans
☐ 13	Opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés...	158742	70%	9
☐ 6	Opérations de formation des salariés licenciés (dans le cadre du contrat...	14279	6%	11
☐ 3	Opérations d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise	12317	5%	7
☐ 27	Opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des seniors, des ...	10148	4%	3
☐ 7	Opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occupés...	8349	4%	8
☐ 1	Opérations d'accompagnement des D.E ou inactifs, notamment les jeun...	6361	3%	2
☐ 24	Opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de for...	4898	2%	4
☐ 15	Opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les parc...	4206	2%	8
☐ 17	Opérations d'insertion de populations marginalisées ou isolées	2242	1%	59
☐ 5	Opérations de soutien des démarches des employeurs, des branches et...	1761	1%	18
☐ 14	Opération de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et ...	1700	1%	8
☐ 18	Opérations de lutte contre les discriminations	1076	0%	21
☐ 11	Opérations d'expérimentation et d'accélération de la conception de nou...	563	0%	7
☐ 28	Opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualif...	164	0%	0
☐ 8	Opérations pour la gestion et le développement de compétences adapté...	102	0%	8
☐ 22	Opérations de prévention du décrochage scolaire à destination des jeun...	86	0%	0
☐ 20	Opérations de structuration, de développement et de professionnalisation...	84	0%	7
☐ 25	Opérations d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'ori...	38	0%	0
☐ 10	Opérations de gestion des âges et d'amélioration des conditions de trav...	17	0%	28
☐ 12	Opérations de formation des conseillers aux nouveaux services et moda...	17	0%	12
☐ 19	Opération de formation -professionnalisation des métiers des services s...	14	0%	2
☐ 9	Opérations de mobilisation des entreprises et PME pour l'égalité salariale	8	0%	1
Total		227172	100%	6

4.5 Zoom sur les personnes les plus éloignées de l'emploi

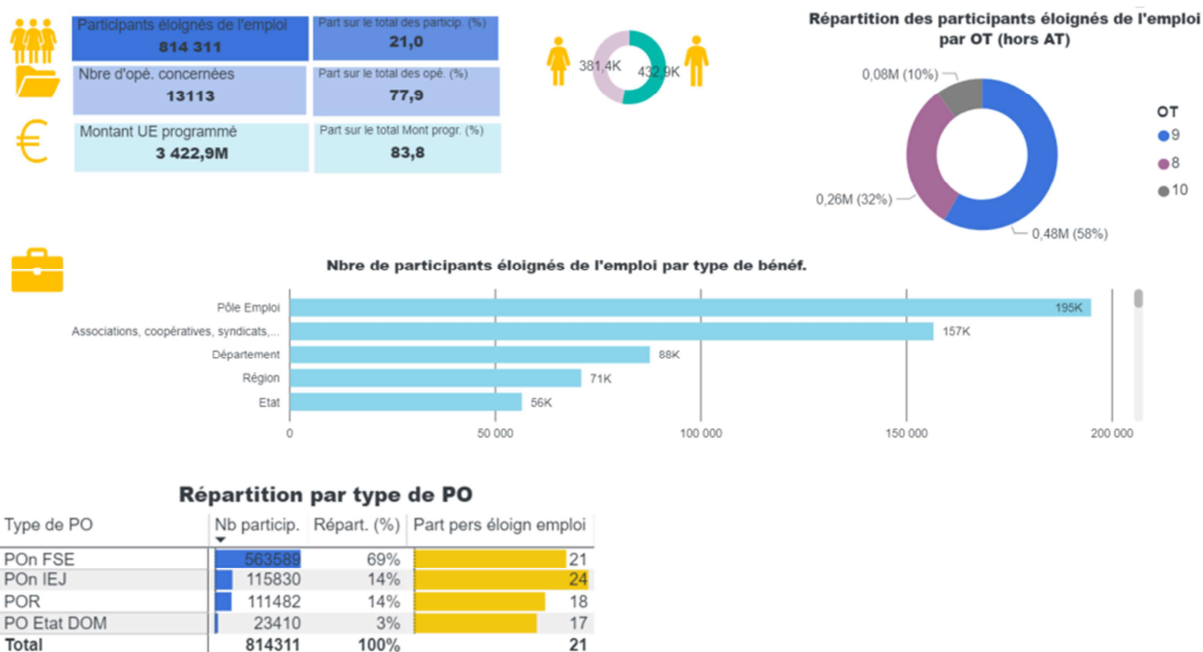
Près de 800 000 participants très éloignés de l'emploi

On considère ici que les personnes les plus éloignées de l'emploi sont les participants chômeurs de longue durée (CLD) ou inactifs.

Près de 815 000 participants très éloignés de l'emploi (soit : 21% du total des participants à l'entrée) bénéficient de l'intervention du FSE-IEJ 2014-2020 en France (Métropole + DOM), dont 47% de femmes, répartis dans plus de 13 100 opérations.

70% d'entre eux sont soutenus au titre du POn FSE, 14% au titre de l'IEJ et 14% au titre des POR.

Ils sont soutenus via l'OT-9 inclusion sociale (58%) et l'OT 8-Emploi durable (32%) sur des opérations portées en priorité par Pôle Emploi et la sphère associative.



Des participants très éloignés de l'emploi soutenus via la PI 9.i pour l'inclusion active et, à un moindre niveau, la 8.ii pour l'emploi des jeunes

Tous PO confondus (Métropole et DOM), les plus éloignés de l'emploi sont prioritairement soutenus via une PI : 9.i pour l'inclusion active (portée par le POn FSE) qui permet de soutenir près de 500 000 participants très éloignés de l'emploi (soit 60% du total) à travers :

- des opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés pour des publics très éloignés de l'emploi, portées en priorité par Pôle Emploi, des associations et les Départements (exemple : « Accompagnement à la levée de freins périphériques»);
- des opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les parcours d'insertion, portées en priorité par les associations, les Ateliers et Chantiers d'insertion -ACI-,... (exemple : « Accompagnement socio-professionnel»);
- des opérations de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et ou de l'ESS, portées en priorité par les Départements et les Maisons de l'emploi (exemple : « Coordination des acteurs de l'emploi et animation,... »).

Mais dans une moindre mesure, la PI 8.ii pour l'intégration durable des jeunes sur le marché du travail permet de soutenir plus de 130 000 participants très éloignés de l'emploi (soit plus de 15% du total) à travers notamment des opérations de repérage et d'accompagnement personnalisé des jeunes NEET vers l'emploi, la formation ou l'apprentissage, portées en priorité par l'Etat et Pôle Emploi,... (exemple : « Accompagnement des jeunes NEETs à une ouverture culturelle et géographique par le biais du numérique.»).

PI	Libellé PI	Nb particip.	Répart. (%)	Part (%)
☐ 9.i	L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité...	474 616	58%	25
☐ 8.ii	L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, e...	134 265	16%	23
☐ 8.i	L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi ...	83 159	10%	20
☐ 10.iii	La meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long ...	81 865	10%	20
☐ 8.iii	L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entr...	34 708	4%	19
☐ 8.vii	La modernisation des institutions du marché du travail, tell...	2 582	0%	33
☐ 8.v	L'adaptation au changement des travailleurs, des entrepris...	2 261	0%	1
☐ 9.v	La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration pr...	234	0%	19
☐ 9.iii	La lutte contre toutes les formes de discrimination et la pro...	189	0%	4
☐ 10.i	La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la ...	179	0%	0
☐ 9.iv	L'amélioration de l'accès à des services abordables, durab...	154	0%	24
☐ 9.ii	L'intégration socio-économique des communautés margin...	63	0%	2
☐ 10.iv	L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de fo...	34	0%	0
☐ 10.ii	L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'...	2	0%	0
Total		814 311	100%	21

Code NOP	Nature d'opération	Nb particip.	Répart. (%)	Part (%)
☐ 13	Opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés p...	458 710	56%	25
☐ 2	Opération de repérage et d'accompagnement personnalisé des jeunes NEE...	115 830	14%	24
☐ 1	Opérations d'accompagnement des D E ou inactifs, notamment les jeunes, l...	83 159	10%	20
☐ 27	Opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des seniors, des dem...	65 434	8%	22
☐ 3	Opérations d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise	34 708	4%	19
☐ 24	Opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de formatio...	23 796	3%	19
☐ 15	Opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les parcours...	12 167	1%	23
☐ 28	Opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualificatio...	11 070	1%	12
☐ 14	Opération de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et /ou ...	3 739	0%	18
☐ 11	Opérations d'expérimentation et d'accélération de la conception de nouveau...	2 582	0%	33
☐ 6	Opérations de formation des salariés licenciés (dans le cadre du contrat de ...	1 921	0%	2
☐ 20	Opérations de structuration, de développement et de professionnalisation d...	234	0%	19
☐ 18	Opérations de lutte contre les discriminations	189	0%	4
☐ 22	Opérations de prévention du décrochage scolaire à destination des jeunes d...	179	0%	0
☐ 5	Opérations de soutien des démarches des employeurs, des branches et de...	158	0%	2
☐ 19	Opération de formation -professionnalisation des métiers des services socia...	154	0%	24
☐ 9	Opérations de mobilisation des entreprises et PME pour l'égalité salariale	94	0%	12
☐ 7	Opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occupés le ...	87	0%	0
☐ 17	Opérations d'insertion de populations marginalisées ou isolées	63	0%	2
☐ 25	Opérations d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'orienta...	34	0%	0
☐ 23	Opérations pour l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur, y com...	2	0%	0
☐ 8	Opérations pour la gestion et le développement de compétences adaptées ...	1	0%	0
Total		814 311	100%	21

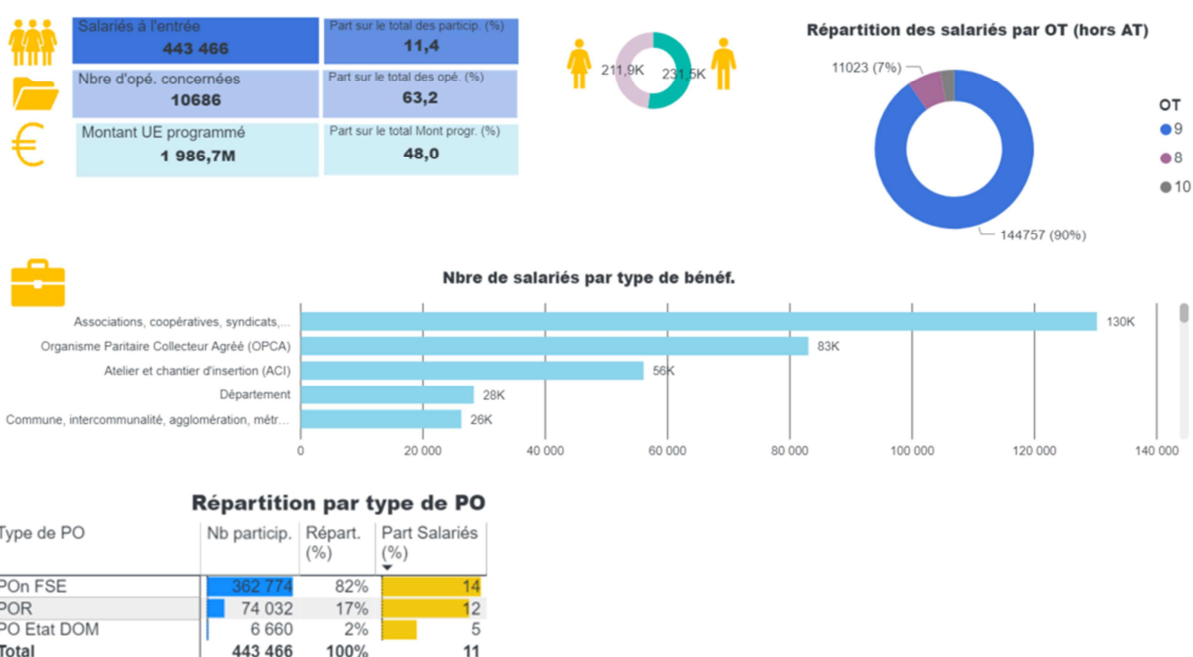
4.6 Zoom sur les salariés

Plus de 440 000 participants salariés (en emploi à l'entrée, hors activité d'indépendant)

Plus de 440 000 participants en emploi salariés (soit : 11% du total des participants à l'entrée) bénéficient de l'intervention du FSE-IEJ 2014-2020 en France (Métropole + DOM), dont 48% de femmes, répartis dans plus de 10 600 opérations.

82% d'entre eux sont soutenus au titre du POn FSE et 17% au titre des POR.

Ils sont quasi-exclusivement soutenus via l'OT-9 inclusion sociale (90%), sur des opérations portées par des opérateurs locaux (associations, Départements, EPCI, ...), liés à la formation professionnelle (OPCA) ou encore à l'insertion (ACI).



Des salariés soutenus via les PI 9.i pour l'inclusion active et 8.v pour l'adaptation au changement des travailleurs

Tous PO confondus (Métropole et DOM), les salariés sont prioritairement soutenus via deux PI :

La PI 9.i pour l'inclusion active (portée par le POn FSE) permet de soutenir plus de 240 000 participants salariés (soit 54% du total) à travers :

- des opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés pour des publics très éloignés de l'emploi, portées en priorité des associations et des Ateliers et Chantiers d'insertion -ACI- (exemple : « Ateliers linguistiques », « accès au logement »...);
- des opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les parcours d'insertion, portées en priorité par les associations, les ACI... (exemple : « Accompagnement socio-professionnel »);
- des opérations de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et ou de l'ESS, portées en priorité par les associations, les ACI (exemple : « Coordination des acteurs de l'emploi et animation... »).

La PI 8.v pour l'adaptation au changement des travailleurs permet de soutenir plus de 100 000 participants salariés (soit près d'1/4 du total) à travers notamment des opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occupés les moins formés, portées en priorité par les OPCA (exemple : « Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ... »).

PI	Libellé PI	Nb particip.	Répart. (%)	Part Salariés (%)
9.i	L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité...	240284	54%	12
8.v	L'adaptation au changement des travailleurs, des entrepris...	104286	24%	44
8.iii	L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entr...	34766	8%	19
10.iii	La meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long ...	31300	7%	8
8.i	L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi ...	16851	4%	4
10.iv	L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de fo...	11618	3%	96
10.i	La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la ...	1503	0%	2
9.iii	La lutte contre toutes les formes de discrimination et la pro...	1289	0%	25
8.ii	L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, e...	701	0%	0
9.v	La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration pr...	338	0%	28
8.vii	La modernisation des institutions du marché du travail, tell...	328	0%	4
9.iv	L'amélioration de l'accès à des services abordables, durab...	67	0%	10
8.vi	Le vieillissement actif et en bonne santé	59	0%	97
10.ii	L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'...	47	0%	3
9.ii	L'intégration socio-économique des communautés margin...	29	0%	1
Total		443466	100%	11

Code NOP	Nature d'opération	Nb particip.	Répart. (%)	Part Salariés (%)
13	Opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intég...	229745	52%	12
7	Opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occu...	98994	22%	97
3	Opérations d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entrepr...	34766	8%	19
27	Opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des seniors, de...	17455	4%	6
1	Opérations d'accompagnement des D.E ou inactifs, notamment les je...	16851	4%	4
24	Opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de fo...	12662	3%	10
25	Opérations d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'...	11621	3%	90
15	Opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les pa...	6936	2%	13
14	Opération de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion ...	3603	1%	18
5	Opérations de soutien des démarches des employeurs, des branches ...	3555	1%	37
28	Opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualif...	1881	0%	2
22	Opérations de prévention du décrochage scolaire à destination des je...	1503	0%	2
18	Opérations de lutte contre les discriminations	1289	0%	25
8	Opérations pour la gestion et le développement de compétences ada...	1264	0%	99
9	Opérations de mobilisation des entreprises et PME pour l'égalité salari...	411	0%	54
20	Opérations de structuration, de développement et de professionnalisa...	338	0%	28
11	Opérations d'expérimentation et d'accélération de la conception de no...	181	0%	2
12	Opérations de formation des conseillers aux nouveaux services et mo...	147	0%	100
19	Opération de formation -professionnalisation des métiers des services...	67	0%	10
6	Opérations de formation des salariés licenciés (dans le cadre du contr...	62	0%	0
10	Opérations de gestion des âges et d'amélioration des conditions de tr...	59	0%	97
23	Opérations pour l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur, ...	47	0%	2
17	Opérations d'insertion de populations marginalisées ou isolées	29	0%	1
Total		443466	100%	11

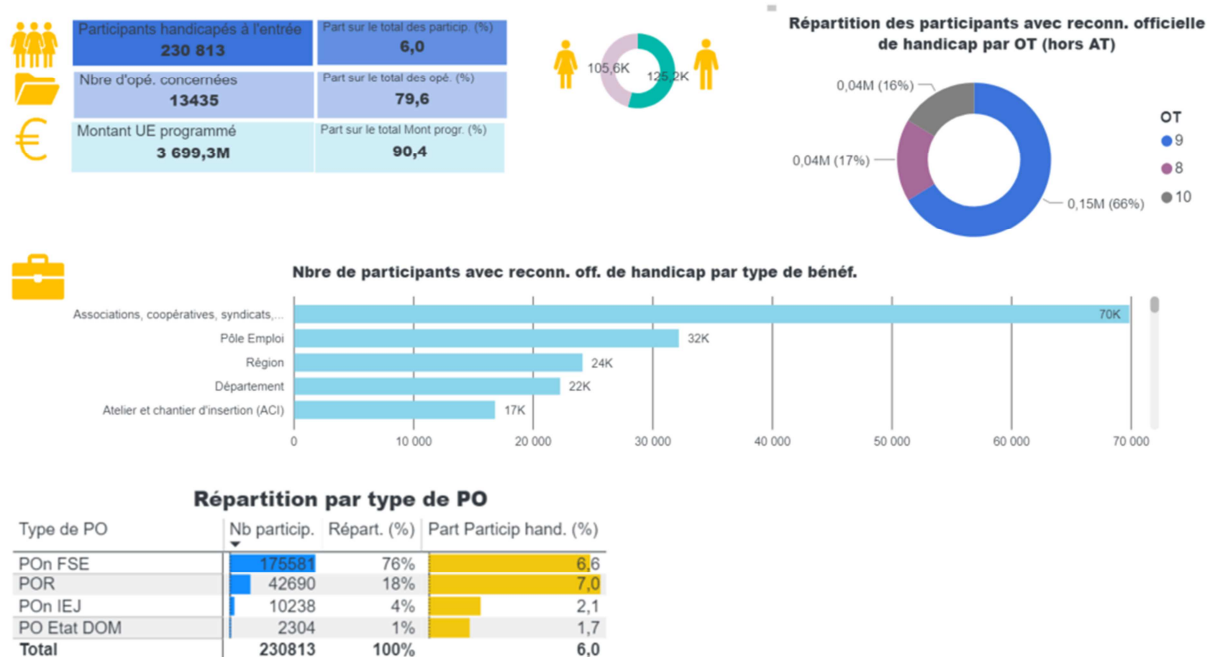
4.7 Zoom sur les personnes en situation de handicap

Près de 230 000 participants handicapés à l'entrée

Près de 230 000 participants en situation de handicap (soit 6% du total des participants à l'entrée) bénéficient de l'intervention du FSE-IEJ 2014-2020 en France (Métropole + DOM), dont 46% de femmes, répartis sur plus de 13 400 opérations. Mais, on peut penser que cette part est sous-évaluée du fait des modalités de suivi et d'identification des personnes en situation de handicap. En effet, le handicap est ici uniquement pris en compte quand il y a une reconnaissance officielle. Hors les problèmes psychiques peuvent constituer des handicaps non reconnus et ils sembleraient notamment sur le volet inclusion que ce type de profils se retrouvent régulièrement, mais à ce jour non comptabilisés.

76% d'entre eux sont soutenus au titre du POn FSE et 18% au titre des POR.

Ils sont majoritairement soutenus via l'OT-9 inclusion sociale (66%), mais aussi par les OT8-Emploi durable et 10-Education, formation, sur des opérations portées par des opérateurs de l'insertion (associatifs, Départements et ACI), pour l'emploi (Pôle Emploi) ou la formation (Régions).



Des participants en situation de handicap soutenus via les PI 9.i pour l'inclusion active et 10.iii pour une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage

Tous PO confondus (Métropole et DOM), les participants en situation de handicap sont prioritairement soutenus via deux PI :

- La PI 9.i pour l'inclusion active (portée par le POn FSE) permet de soutenir plus de 152 000 participants handicapés (soit près de 70% du total) à travers des opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés pour des publics très éloignés de l'emploi, portées en priorité des associations, Pôle Emploi et les Départements (exemple : « REPI'M Réussir ensemble pour l'insertion par la mobilité»,...) ;
- La PI 10.iii pour l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie permet de soutenir près de 35 000 participants handicapés (soit 15% du total) à travers notamment :

- des opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des seniors, des DE, ou des actifs et développer la formation qualifiante, portées en priorité par les Régions (exemple : « Soutien aux actions de formation s'inscrivant dans le programme régional de formation professionnelle (PRFP)-Plateforme d'accès aux savoirs»);
- des opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de formation et de qualification, portées en priorité par des associations ou les Régions (exemple : « Formation professionnelle des personnes en situation de handicap par la voie de l'apprentissage »).

PI	Libellé PI	Nb particip.	Répart. (%)	Part (%)
9.i	L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité...	152 530	66%	8
10.iii	La meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long ...	34 710	15%	9
8.ii	L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes, e...	13 148	6%	2
8.i	L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi ...	12 369	5%	3
8.iii	L'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entr...	7 930	3%	4
8.v	L'adaptation au changement des travailleurs, des entrepris...	5 594	2%	2
10.i	La réduction et la prévention du décrochage scolaire et la ...	2 862	1%	3
8.vii	La modernisation des institutions du marché du travail, tell...	961	0%	12
9.iii	La lutte contre toutes les formes de discrimination et la pro...	254	0%	5
9.v	La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration pr...	201	0%	17
10.iv	L'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de fo...	172	0%	1
10.ii	L'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'...	49	0%	3
9.iv	L'amélioration de l'accès à des services abordables, durab...	14	0%	2
9.ii	L'intégration socio-économique des communautés margin...	12	0%	0
8.vi	Le vieillissement actif et en bonne santé	7	0%	11
Total		230 813	100%	6

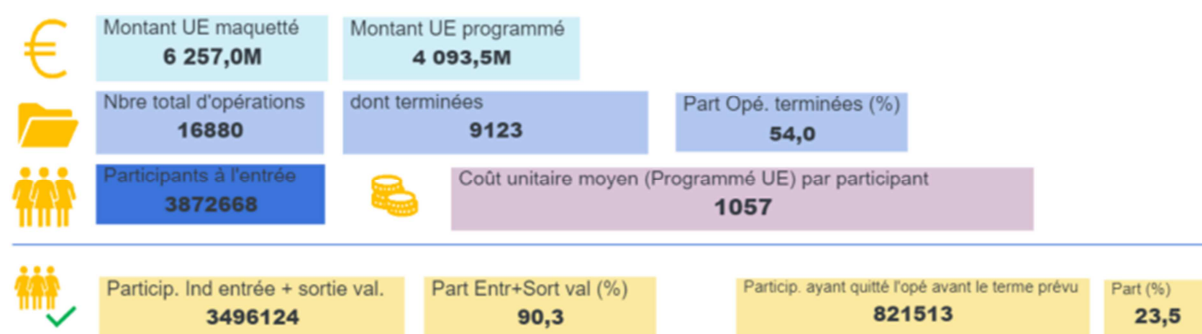
Code NOP	Nature d'opération	Nb particip.	Répart. (%)	Part (%)
13	Opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés p...	147240	64%	8,0
27	Opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des seniors, des dem...	24330	11%	8,3
1	Opérations d'accompagnement des D.E ou inactifs, notamment les jeunes, l...	12369	5%	3,0
24	Opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de formatio...	11124	5%	8,8
2	Opération de repérage et d'accompagnement personnalisé des jeunes NEE...	10238	4%	2,1
3	Opérations d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise	7930	3%	4,3
7	Opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occupés le ...	3526	2%	3,5
15	Opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les parcours...	3364	1%	6,3
22	Opérations de prévention du décrochage scolaire à destination des jeunes d...	2862	1%	3,2
28	Opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualificatio...	2149	1%	2,3
14	Opération de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et /ou ...	1926	1%	9,4
6	Opérations de formation des salariés licenciés (dans le cadre du contrat de ...	1693	1%	1,3
11	Opérations d'expérimentation et d'accélération de la conception de nouveau...	961	0%	12,4
5	Opérations de soutien des démarches des employeurs, des branches et de ...	338	0%	3,5
18	Opérations de lutte contre les discriminations	254	0%	5,0
20	Opérations de structuration, de développement et de professionnalisation d...	201	0%	16,6
25	Opérations d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'orienta...	185	0%	1,4
23	Opérations pour l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur, y com...	53	0%	2,6
9	Opérations de mobilisation des entreprises et PME pour l'égalité salariale	22	0%	2,9
8	Opérations pour la gestion et le développement de compétences adaptées ...	15	0%	1,2
19	Opération de formation -professionnalisation des métiers des services socia...	14	0%	2,2
17	Opérations d'insertion de populations marginalisées ou isolées	12	0%	0,3
10	Opérations de gestion des âges et d'amélioration des conditions de travail d...	7	0%	11,5
Total		230813	100%	6,0

5. Les effets et impacts du FSE en France

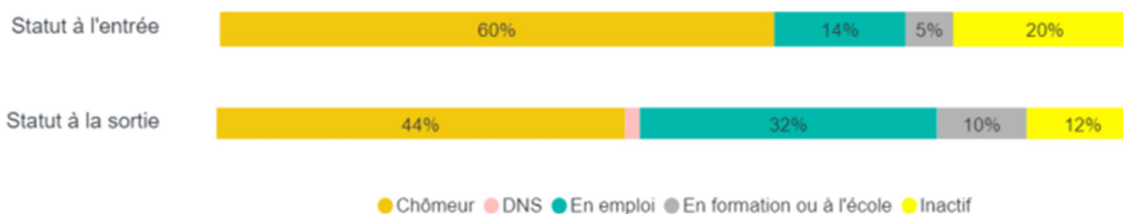
Si on s'intéresse aux résultats globaux de l'intervention du FSE en France (analyse basée sur les opérations pour lesquelles nous disposons des données de sorties des participants), tous PO confondus, les analyses montrent 42% de sorties positives dont 32% des participants sont en emploi et 10% sont en formation.

Pour les sorties en emploi pour lesquelles nous disposons des précisions, à noter que pour 42% d'entre elles, les participants accèdent à un emploi durable (CDI ou CCD de plus de 6 mois) et à 18% à un emploi aidé. A noter également de 11% des sorties en emploi sont portés par la création d'activité et/ou d'entreprise.

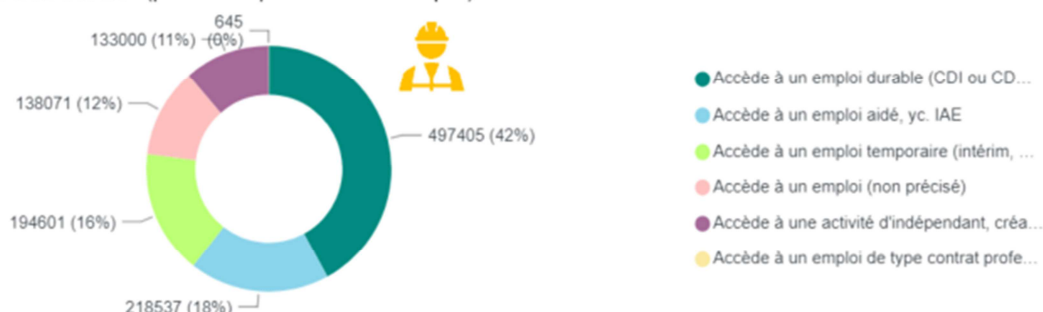
A noter, une baisse de 16 points du nombre de demandeurs d'emploi et une baisse de 8 points du nombre d'inactifs.



Evolution de la situation des participants



Type d'emploi à la sortie (pour ceux qui accèdent à l'emploi)



**Part (%) de participants en emploi à la sortie
(tous profils confondus à l'entrée) par
périmètre d'intervention du Programme**

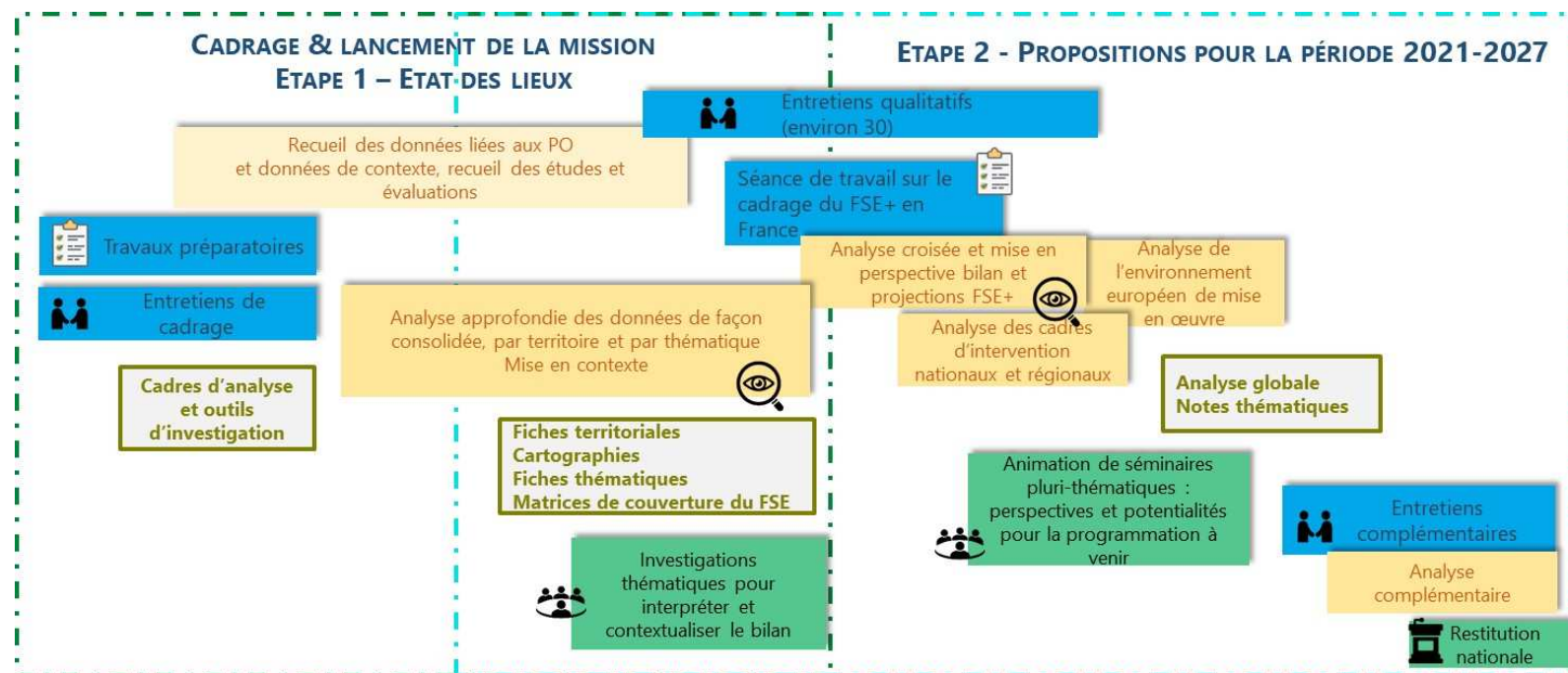


Ces différents résultats illustrent bien l'effet levier du FSE sur le retour à l'emploi mais également sur la capacité à sortir de l'inemployabilité une partie des personnes accompagnées et à leur redonner une vraie possibilité de retour à l'emploi à court/moyen terme.

La suite du rapport donne à voir un détail de ces résultats selon les grandes thématiques d'intervention du FSE.

6. Annexes

6.1 Le schéma récapitulatif de la méthodologie déployée



6.2 La nomenclature retenue pour les natures d'opérations

Thématique / sous thématique et / Nature d'opération	PI
Accompagnement vers l'emploi	
Accompagnement des chômeurs et inactifs	
Opérations d'accompagnement des D.E ou inactifs, notamment les jeunes, les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite, et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental	8i
Accompagnement des jeunes NEET	
Opération de repérage et d'accompagnement personnalisé des jeunes NEET vers l'emploi, la formation ou l'apprentissage (IEJ)	8ii
Création d'activité et entrepreneuriat social	
Opérations d'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise	8ii
	8iii
Opérations de mutualisation de l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise	8iii
Opérations de structuration, de développement et de professionnalisation de l'ESS	9v
	AT
Modernisation du SPE	
Opérations d'expérimentation et d'accélération de la conception de nouveaux services, méthodes, outils, à destination des DE et des entreprises	8vii
Opérations de formation des conseillers aux nouveaux services et modalités d'accompagnement	8vii
Adaptation au changement des entreprises et des travailleurs	
Egalité professionnelle	
Opérations de mobilisation des entreprises et PME pour l'égalité salariale	8v
Formation des actifs occupés	
Opération de formation -professionnalisation des métiers des services sociaux et de santé	9i
	9iv
Opérations pour l'accès à la formation professionnelle des actifs occupés les moins formés: moins qualifiés, femmes, séniors	8v
Formation des licenciés économiques	
Opérations de formation des salariés licenciés (dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle ou de plans de formation)	8v
GPEC / GPECT	
Opérations de soutien des démarches des employeurs, des branches et des territoires visant à contribuer au maintien et au développement des emplois et des compétences (gestion des mutations)	8v
Opérations pour la gestion et le développement de compétences adaptées aux besoins des territoires (dans les bassins d'emploi touchés par les restructurations, pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation)	8v
Vieillesse active	
Opérations de gestion des âges et d'amélioration des conditions de travail des séniors en entreprise	8vi
Formation continue des chômeurs	
Formation qualifiante / préqualifiante / savoirs de base	
Opérations d'accompagnement dans des parcours d'orientation, de formation et de qualification	10iii
	8ii
Opérations de lutte contre l'illettrisme	9i
Opérations pour améliorer la qualification des jeunes, des séniors, des demandeurs d'emplois ou des actifs et développer la formation qualifiante	10iii
	10iv
	8ii
Système de formation et d'orientation	
Opérations d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et de formation	10iii
Opérations pour des actions innovantes en faveur de l'accès à l'orientation en amont des systèmes de formation	10iv

Formation initiale	
Accès à l'enseignement supérieur	
Opérations pour l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur, y compris des plus défavorisés	10ii
	10iii
Décrochage scolaire (prévention et lutte)	
Opérations de prévention du décrochage scolaire à destination des jeunes de moins de 25 ans	10i
Soutien à l'apprentissage	
Opérations pour faciliter l'accès à l'apprentissage et améliorer la qualification des apprentis	10iii
	8ii
Inclusion sociale	
Accompagnement de parcours	
Opérations d'accompagnement global dans le cadre de parcours intégrés pour des publics très éloignés de l'emploi	9i
Coordination acteurs de l'insertion	
Opération de coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et /ou de l'ESS	9i
Lutte contre les discriminations	
Opérations de lutte contre les discriminations	9iii
Opérations de mise en œuvre de stratégies de développement local menée par les acteurs locaux	9i
Opérations d'insertion de populations marginalisées ou isolées	9ii
Relation employeurs et insertion	
Opérations de mobilisation des employeurs et entreprises dans les parcours d'insertion	9i
Renforcement des capacités institutionnelles	